L'UFRAMAG

Numéro 18 - novembre 2013 - ISSN 16637-9616

Le magazine de l'UFRAMA,
union nationale des fédérations régionales
des associations de maisons d'accueil
de familles et de proches de personnes incarcérées

dossier

Le couple à l'épreuve de la prison

Page 12 **La prison, la famille et le couple**
"La remise en cause du passé commun paraît inévitable dans l'ensemble des cas rencontrés et plus particulièrement parmi ceux pour qui l'arrestation fût un étonnement"

Page 15 **Des parloirs « libres » aux parloirs « intimes »**
"La mise en place des Unités de Visite Familiale et la reconnaissance implicite d'un droit des détenu-e-s à la sexualité s'inscrit dans un double mouvement de fond"

Page 16 **Les proches : secrets et stigmatisation**
"Les proches de détenus peuvent subir un « stigmate par contagion » et se sentir devenir infréquentables"

Page 18 **Vitalité et tensions des liens**
"La séparation, habituellement pensée comme une entrave au maintien du lien, apparaît ici comme une source de renforcement de la relation"

Page 22 **Entre dedans et dehors. Les parloirs**
"Les détenus et leurs visiteurs se disent souvent déstabilisés par les premiers instants du parloir"

Page 24 **La place de l'acte dans le maintien des liens**
"L'acte est présent, au fondement même de l'incarcération, qu'il soit parlé ou tu, minimisé, amplifié ou récusé"

Page 28 **L'extérieur absent. De l'incertitude a l'impuissance**
"La situation d'enfermement empêche souvent les détenu(s) de contrôler les actions de ceux de l'extérieur"

actualité

Page 4 **Le projet de réforme pénale**

Page 10 **Prévention de la délinquance : la stratégie du gouvernement**

association

Page 31 **Nouvelles de l'Uframa et des Framafad**

sommaire

Actualités
page 4 à 10

4. Le projet de réforme pénale

7. Enfant de parent incarcéré
Ne pas dépendre du seul bon vouloir du parent libre

8. Prévention de la délinquance
Le gouvernement dévoile sa "stratégie

Dossier
page 11 à 30

Association
page 31 à 40

Quelques mots de l'artiste à propos du dessin de la couverture

"Homme, femme, mode d'emploi"

En référence au film de Claude Lelouche, comment formuler la relation homme femme dans le couple lorsque l'un des deux se trouve incarcéré ?

La prison embarque le couple vers la même destinée. Pourtant l'un est dedans et l'autre est dehors, mais dedans et dehors n'ont plus de significations différentes. Seul s'impose le mot PRISON sur leur collier commun, l'unique lien qui unit et isole le couple du reste du monde.

UFRAMAG N°18
Novembre 2013
Journal publié par : UFRAMA -
8 passage Pont Amilion - 17100 Saintes -
Tél / Fax : 05 46 92 11 89
e-mail : uframa@wanadoo.fr
Internet : http://uframa.listoo.biz
Parution : 2 numéros par an
Directeur de publication : Jeannette Favre
Rédacteur en chef : Manuel Halliez
Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Caroline Touraut, Gwénola Ricordeau, Gilles Chantraine
Impression : Atelier de l'image de la Ville de Saintes (17)
Dessin de la première page et du dossier, logos et vignettes : Jean-François Favre
Dépôt légal : mars 2003
ISSN : 16637 - 9616
Revue n° 18 - Prix au numéro : 4 euros
Abonnement : 8 euros (2 numéros/frais d'envoi compris).

Le couple
à l'épreuve de la prison

Jeannette FAVRE
Présidente
de l'Uframa

La vie d'un couple se révèle au fil des jours profondément modifiée par l'incarcération d'un de ses membres. Le contexte carcéral fait intrusion dans la relation.et l'intimité se trouve sérieusement mise à mal. Tout ce qui relève du relationnel apparaît ainsi altéré par l'emprisonnement : courriers contrôlés, échanges téléphoniques écoutées, parloirs sous surveillance….
Les enquêtes, menées tous les quatre ans par l'UFRAMA auprès des proches de personnes détenues, mettent en évidence le ressenti des familles et plus particulièrement des couples confrontés au manque d'intimité. Les réponses aux questions ouvertes de l'enquête 2009, analysées par Caroline Touraut, soulignent que le cadre des parloirs apparaît particulièrement important dans la mesure où il détermine en partie la nature et la qualité des interactions qui s'y déroulent. Il induit également largement le degré d'intimité pouvant être trouvé par les acteurs. Les compagnes demandent ainsi une surveillance plus discrète : *"Une gêne permanente, un manque d'intimité aux heures des visites. Peut-être accorder aux détenus un minimum de temps pour partager avec ses proches sans se sentir épiés."*

Une autre dynamique en termes de surveillance

Les unités de vie familiales ont induit une autre dynamique en termes de surveillance avec la prise en compte des exigences de la vie conjugale et familiale. Dans la mise en œuvre de ce dispositif, ce sont les normes extérieures relatives à la problématique familiale qui ont prévalu. Ainsi, pour le temps de la visite, le personnel pénitentiaire ne pénètre pas dans cet espace qui devient privé durant la rencontre. Les contrôles ont lieu à des heures fixées, en ayant au préalable prévenu par interphone les occupants du lieu.
Ce renversement des normes de surveillance, qui privilégient la vie privée des personnes, peut permettre d'entrevoir une évolution favorable pour le respect de l'intimité des personnes en prison. La généralisation à tous les établissements des unités de vie familiale ou des parloirs familiaux, lorsqu'elle sera effective comme le prévoit la loi pénitentiaire de novembre 2009, devrait représenter une avancée importante.
Est-il possible d'espérer, dans d'autres domaines de la vie carcérale, l'instauration de nouvelles normes plus favorables au respect de l'intimité des personnes : parloirs, communications téléphoniques, courrier…, sans que, pour autant, les règles de sécurité de la détention se trouvent mises en danger ?

page 7 . La Défenseure des enfants : Les grands principes à respecter
page 9 . Prévention de la délinquance : la "stratégie" du gouvernement
page 10 . Détention de documents personnels : l'avis du Contrôleur général

Le projet de réforme pénale

La *malencontreuse* diffusion dans la presse, en août dernier, de la note de Manuel Valls sur le contenu de la future réforme pénale a mis le feu aux poudres entre son ministère de l'Intérieur et la chancellerie, qui porte le projet. Le chef du gouvernement a donc décidé d'intervenir en rendant publics le 30 août ses arbitrages sur un texte qui a été présenté le 9 octobre en conseil des ministres et dont la date de discussion au Parlement – avant ou après les élections municipales de mars 2014 – fait encore débat.

Suppression des peines plancher

Pour Christiane Taubira, les peines plancher mises en place sous le mandat de Nicolas Sarkozy n'ont pas montré leur efficacité en matière de lutte contre la récidive. Dans une interview accordée au journal le Monde des 1er et 2 septembre, elle estime qu'"*il est urgent de réintroduire le principe de l'individualisation des peines et de réduire les peines automatiques*". Sur ces recommandations et celles de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive de février dernier, Jean-Marc Ayrault a donc décidé de supprimer les peines plancher. Avec cette réforme – qui reçoit un accueil mitigé de la part du secteur -, "*le juge retrouve toute la liberté d'appréciation de l'infraction, de la personnalité de l'auteur, de son comportement envers les victimes*", explique la garde des Sceaux.

Révision des modalités de la libération conditionnelle

Le Premier ministre a également affirmé qu'il n'y aurait pas de libération conditionnelle automatique, contrairement à ce que préconisaient le rapport *Raimbourg* et la conférence de consensus pour lutter contre la surpopulation carcérale. En revanche, a-t-il précisé, le futur projet de loi mettra en place un "*nouveau dispositif de libération sous contrainte pour un retour progressif et encadré à la liberté*".

L'objectif étant d'éviter les sorties sèches qui aggravent la récidive. Actuellement, sauf dans quelques cas particuliers, une libération conditionnelle ne peut intervenir qu'à la moitié de la

peine, à la demande du condamné. Selon l'avant-projet de loi, serait prévu un examen systématique aux deux tiers de la peine de la situation des personnes condamnées à une peine inférieure ou égale à cinq ans afin d'envisager ou non leur libération anticipée sous contrainte (semi-liberté, bracelet électronique, placement à l'extérieur…). Pour les personnes condamnées à des peines de plus de cinq ans, leur situation sera obligatoirement examinée aux deux tiers de leur peine par le juge ou le tribunal de l'application des peines lors d'un débat contradictoire, même en l'absence de demande des intéressés. En cas de condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, ce débat interviendrait à l'issue de la 18ème année de détention.
Autre mesure prévue, cette fois moins favorable au condamné : la possibilité qui était donné aux juges d'aménager les peines inférieures ou égales à deux ans – une disposition prévue par la loi pénitentiaire de 2009 – ne devrait, à l'avenir, concerner que des peines de un an au maximum pour les primo-délinquants et de moins de six mois pour les récidivistes (au lieu de un an).

Création de la « contrainte pénale »

Par ailleurs, le futur projet de loi créera une nouvelle peine – "*sans en supprimer aucune autre*", a assuré le Premier ministre : la "*contrainte pénale*" (également appelée "*peine de probation*"), qui participera à la fois à la réinsertion du condamné et à la diminution du risque de récidive. Rappelons que, dans la version proposée par le jury de la conférence de consensus, la peine de probation devait fusionner les différentes peines et mesures non privatives de liberté existantes. Une idée que le gouvernement n'a donc pas retenue.
En l'état actuel du texte, la contrainte pénale devrait s'appliquer :
➥ Aux délits punis d'une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à cinq ans ;
➥ Et si la personnalité de l'auteur de ce délit et les circonstances de la commission des faits justifient un accompagnement socio-éducatif individualisé et renforcé.
Cette nouvelle peine devrait consister dans l'obligation pour la personne condamnée d'être soumise, pendant une durée comprise entre six mois et cinq ans et qui est fixée par le juge, à des mesures d'assistance, de contrôle et de suivi adaptées à sa personnalité. C'est le juge de l'application des peines (JAP) qui définirait les mesures – un stage ou un travail d'intérêt général ou la réparation du préjudice causé à la victime – après une évaluation de la personnalité de l'intéressé par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Sa situation devrait être réévaluée par le SPIP et le JAP à "*intervalles réguliers*" et "*au moins une fois par an*", énonce l'avant-projet de loi. En fonction, le juge pourrait modifier ou compléter les mesures, ou encore mettre fin à la contrainte pénale. Celle-ci sera "*exécutoire immédiatement, contrairement aux peines de prison avec sursis, dont l'exécution* ●●●

"La détention doit devenir une étape dans un parcours plus global"

La Croix *a rencontré Isabelle Gorce, directrice de l'administration pénitentiaire, responsable de l'institution qui sera chargée de mettre en œuvre les deux principales mesures de la réforme pénale. (*La Croix *du 15 octobre 2013, Flore Thomasset.)*

La Croix. La principale mesure de la réforme pénale, la création de la contrainte pénale, repose sur vos épaules. Avez-vous les moyens des ambitions de la ministre ?
Isabelle Gorce : *Pour la pénitentiaire, la réforme est un chantier colossal. Le gouvernement a annoncé la création de 1 000 postes, sur trois ans, dans nos services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). C'est beaucoup. L'objectif est d'arriver à 40 dossiers de contraintes pénales par conseiller, mais en réalité, on est un peu dans l'inconnu car nous ne savons pas comment les juges vont s'emparer de la contrainte pénale. Tout dépendra du contenu que nous leur proposerons.*
Cette nouvelle peine devra être une alternative à la prison aussi contenante que l'enfermement. Il faut la définir et l'individualiser. Cela passera notamment par l'évaluation de la situation du condamné. Nous avons un an pour mettre au point un nouvel outil d'évaluation de sa situation sociale, familiale et du risque de récidive. Mais en réalité, pour obtenir un outil validé scientifiquement, il nous faudra aux moins deux ans.

La Croix. Beaucoup de personnes craignent des défauts dans le suivi des condamnés et donc une augmentation de la récidive. Que leur répondez-vous ?
I. G. : *Il est normal que la récidive fasse peur. C'est un problème extrêmement complexe. On voudrait que les gens comprennent leurs erreurs à la première sanction. Mais il faut que la société accepte le fait que sortir de la délinquance prend du temps et que la prison n'est pas toujours la solution. La détention est une rupture sociale, familiale, professionnelle. Elle est parfois utile quand elle permet de marquer le coup, mais elle suffit rarement. Il faut que la personne reconstruise un projet de vie.*
Actuellement, la peine de référence, en milieu ouvert, est le sursis avec mise à l'épreuve. ●●●

●●● *est souvent retardée de plusieurs mois*", a assuré Christiane Taubira. Le texte précise aussi que, en cas d'inobservation des obligations et interdictions imposées au condamné ou de nouvelle condamnation pour crime et délit, le JAP pourrait, d'office ou à la demande du procureur de la République, renforcer l'intensité du suivi ou compléter ces mesures. Si cela s'avérait insuffisant, pour assurer l'effectivité de la peine, le juge pourrait ordonner l'incarcération du condamné selon certaines modalités.
A noter, la contrainte pénale ne devrait pas être applicable aux mineurs.

Renforcement des SPIP

Pour accompagner la mise en œuvre de la réforme pénale, le gouvernement entend renforcer les effectifs des SPIP. Ainsi, 300 postes de conseillers d'insertion et de probation devraient être créés en 2014 et 150 en 2015. L'objectif de la chancellerie étant que chacun ait la charge de 60 dossiers de condamnés – voire 40, selon Jean-Marie Ayrault -, contre environ 100 aujourd'hui. Parallèlement, le recrutement de magistrats de l'application des peines et de l'exécution des peines ainsi que de personnels de l'administration pénitentiaire, se poursuivra. ■

Source ASH N° 2833 du 6 septembre 2013

●●● *Cette mesure est à bout de souffle car elle est à la fois trop peu contenante pour le condamné et trop rigide, avec le couperet de la prison en cas de non-respect. Tout l'intérêt de la contrainte, telle qu'elle est envisagée, repose sur sa souplesse : le juge pourra renforcer ou relâcher le contrôle sur le condamné, adapter le contenu et le mettre en prison s'il ne se conforme pas aux obligations prescrites. La détention, alors, ne sera qu'une étape dans un parcours plus global.*

La Croix. Vous devrez aussi assumer l'autre mesure phare de la réforme : la sortie des détenus aux deux tiers de la peine.
I. G. : *En effet. Le juge d'application des peines devra obligatoirement examiner les dossiers des détenus condamnés à moins de cinq ans de prison et qui auront exécuté les deux tiers de la peine, en vue de leur éventuelle sortie. C'est une révolution pour nous dans la mesure où actuellement, l'administration compte sur la volonté et la détermination des détenus pour préparer cette sortie. Or beaucoup d'entre eux ne sont pas dans cette démarche. Nos services vont devoir aller chercher ces gens et construire avec eux leur projet d'avenir. Là aussi, c'est une tâche colossale mais essentielle car on sait que les sorties sèches, non préparées, non encadrées, présentent un fort risque de récidive.*

La Croix. Près de 88 000 personnes sortent chaque année de prison. Aurez-vous les moyens d'en accompagner autant ?
I .G. : *Pour être juste, il faudrait exclure de ce chiffre non seulement les prévenus et les sorties de condamnés à plus de cinq ans de prison, mais aussi ceux qui bénéficient d'ores et déjà de la possibilité de sortir à mi-peine, en aménagement de peine. La sortie aux deux tiers concernera néanmoins beaucoup de détenus, et probablement les plus désocialisés d'entre eux, ceux qui se sont laissés aller à la passivité de la détention. Cela demandera donc une forte mobilisation de nos services.* ■

en bref .

L'action du Défenseur des droits auprès des personnes détenues

Un rapport intitulé "*l'action du Défenseur des droits auprès des personnes détenues*", publié le 10 octobre 2013, fait le bilan de l'action menée de 2000 à 2013. Dans l'avant propos, Dominique Baudis précise que les quatre missions du Défenseur des droits sont concernés par la situation des personnes qui se trouvent en prison. "*Si elles sont privées de liberté, elles ne sauraient être privées de leurs droits*". Ce rapport fait ainsi état des actions menées depuis dix ans par chaque institution : la Commission nationale de déontologie de la sécurité, le Défenseur des enfants, la Halde et le Médiateur de la République.
Ce document formule également 21 propositions destinées au gouvernement et qui ont été élaborées à partir des exemples et des situations traitées.
Le rapport du Défenseur des droits est accessible sur le site du défenseur des droits www.defenseurdesdroits.fr (les pages 67 et suivantes sont consacrées au maintien des liens familiaux et renvoient au rapport du groupe de travail sur l'intérêt supérieur de l'enfant). Il peut également être consulté sur le site de l'UFRAMA :
http://uframa.listoo.biz

Enfant de parent incarcéré

Ne pas dépendre du seul bon vouloir du parent libre

"Est-ce dans l'intérêt de l'enfant de maintenir des liens avec un parent incarcéré ?" *La Défenseure des enfants se prononce sur les grands principes à respecter*

En janvier 2012, la Défenseure des enfants a lancé un groupe de travail dénommé "*Intérêt supérieur de l'enfant*" dont l'objectif était de produire des repères et des recommandations sur lesquels s'appuyer pour déterminer et prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans la prise de décision le concernant. Le rapport du groupe de travail a été rendu public le 10 octobre 2013, de manière concomitante avec celui du Défenseur des droits. A noter que l'UFRAMA a été auditionnée par le groupe de travail.

Ce rapport, après avoir rappelé le cadre légal et présenté un certain nombre d'observations, formule des préconisations permettant le maintien de ce lien lorsque celui-ci s'avère conforme à l'intérêt de l'enfant. Il souligne que le droit français s'intéresse trop peu à la question du maintien des relations entre un enfant et son parent placé en détention et que cette problématique est souvent abordée sous l'angle du droit des détenus et des effets "*bénéfiques*" que le maintien de ce lien peut avoir sur leur réinsertion. Les préconisations présentées concernent l'information de l'enfant sur la situation de son parent, l'accessibilité des lieux de détention ou d'incarcération, les modalités des échanges postaux ou téléphoniques entre un parent et son enfant, l'organisation des parloirs et des unités de vie familiale ainsi que le soutien à la parentalité. Son approche, conforme à la démarche originale du groupe de travail, est centrée sur les besoins de l'enfant.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être respecté

Dans tous les cas, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être respecté, notamment lorsque se pose la question du droit pour l'enfant de visiter son parent détenu. Il rappelle à ce propos que chaque situation doit être examinée au cas par cas afin de déterminer s'il est dans l'intérêt de l'enfant de maintenir ou non un lien avec son parent incarcéré.

Le groupe de travail préconise ainsi de veiller à ne pas faire dépendre le droit de visite "*du seul bon vouloir du parent libre*". L'enfant devrait, par exemple, pouvoir se faire accompagner lors de ses visites par une association ou les services sociaux lorsque le parent libre s'y refuse ou n'est pas disponible. Il demande également que les mineurs de plus de 16 ans n'aient pas à demander l'accord de leur autorité parentale pour solliciter un permis de visite à leur parent incarcéré.

Dans certaines situations complexes (âge de l'enfant, nature des faits, personnalité du parent détenu, configuration familiale…), le groupe de travail propose que le service pénitentiaire d'insertion ou de probation et le conseil général dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance mettent en place un évaluation pluridisciplinaire des demandes de rencontres afin de déterminer "*si et comment l'enfant, la personne détenue, la famille, sont en mesure de supporter la réalité de cette rencontre et ses effets potentiels*".

Un correspondant enfant et famille

Autre piste, un correspondant "*enfant et famille*" pourrait être désigné dans chaque établissement pénitentiaire "*pour être un interlocuteur privilégié et veiller à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'ensemble des décisions prises au sein de l'établissement*". Et tous les établissements pénitentiaires devraient être dotés d'unités de vie familiale et de parloirs familiaux.

L'organisation matérielle des visites doit aussi prendre en compte l'intérêt de l'enfant et ses besoins spécifiques, par exemple en adaptant "*les jours et horaires de visite aux contraintes scolaires de l'enfant*", en permettant "*à l'enfant de voir les lieux de vie de son parent incarcéré à travers des photos ou une vidéo*", en créant "*des salons familiaux ainsi que des salles enfants-parents*", en réduisant "*au strict minimum nécessaire le temps d'attente à l'extérieur pour l'appel au parloir*", en favorisant "*la rencontre spéciale parents-enfants (à l'occasion par exemple de fêtes traditionnelles)*"…Ces enfants doivent pouvoir "*percevoir concrètement que l'incarcération d'un parent n'est pas synonyme d'abandon, vérifier qu'ils sont encore aimés et que leur parent n'est pas maltraité en détention*", et les parents incarcérés "*avoir la capacité d'exprimer leur affection à leur(s) enfant(s) […], surmonter leur sentiment de perte de légitimité, leur culpabilité, leur honte et conserver leur estime d'eux-mêmes, en tant que parent* ". ■

Le rapport du groupe de travail peut être consulté sur le site de l'UFRAMA : http://uframa.listoo.biz

Prévention de la délinquance

Le gouvernement dévoile sa "stratégie"

Le gouvernement s'était, jusqu'à présent, montré assez peu loquace sur ses intentions en matière de prévention de la délinquance. On en sait désormais plus après la mise en ligne d'un document présentant la nouvelle "*stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017*". Validée fin mai par Matignon, cette "*stratégie nationale*" succède au plan national élaboré par le précédent gouvernement et, "*dans une logique de concentration des moyens et de ciblage sur les publics concernés*", repose sur "*trois programmes d'action*". Le premier vise les jeunes exposés à la délinquance. Le second concerne "*la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes*". Le troisième a pour objectif d' "*améliorer la tranquillité publique*".

Les programmes seront financés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) lequel sera "*mobilisé quasi exclusivement*" en leur direction. On notera à cet égard que la nouvelle stratégie marque une inversion des priorités du financement du FIPD par rapport au plan précédent. Alors que la vidéoprotection absorbait 58% des crédits du fonds sur la période 2010-2012, elle ne correspond plus qu'à un tiers du FIPD. La priorité est ainsi désormais accordée à la prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive, qui a vocation à concentrer près de la moitié des fonds. Le financement de l'aide aux victimes et de la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes est, quant à lui, stabilisé à hauteur de 10 millions d'euros (soit près d'un cinquième du FIPD).

La nouvelle stratégie nationale sera déclinée dans les nouveaux plans départementaux de prévention de la délinquance, qui "*entreront en vigueur avant la fin de l'année 2013*"

Délinquance des jeunes

Le premier programme se fonde sur "*une approche ciblée, individualisée, tournée vers les publics jeunes particulièrement exposés à un premiers passage à l'acte délinquant*" ainsi que "*vers ceux ayant déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations, pour éviter leur récidive*".

Il se fixe tout d''abord comme objectif de "*prévenir le premier passage à l'acte délinquant*". Public visé : les "*jeunes au comportement particulièrement perturbateur*", jamais condamnés mais connus des services de police. Les actions proposées cibleront "*l'éducation à la citoyenneté, le respect mutuel dans le sport chez les pratiquants que chez les supporters, la médiation dans le champ scolaire, l'amélioration des relations jeunes-police, la sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance*".

Des actions de remobilisation plus complètes devront surtout être développées à l'égard des jeunes perturbateurs en grave difficulté et nécessitant un soutien inscrit dans la durée : "*parcours citoyen*", chantiers éducatifs (proposant une expérience de travail en amont de l'insertion professionnelle encadrée par un éducateur référent), inscription dans une structure de type pôle d'accueil préventif, espace de socialisation ou plateforme de réinsertion…

Deuxième axe de ce programme : la prévention de la récidive. Pour les primo-délinquants, les actions à privilégier devront se déployer dans les champs de l'apprentissage de la citoyenneté, de la gestion du rapport à l'autorité ou encore de la réalisation de travaux de réparation. Pour les récidivistes, les actions devront avant tout être ciblées sur leur insertion sociale et professionnelle. Et notamment s'appuyer sur le développement du partenariat entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, les missions locales, les collectivités territoriales et le secteur associatif. D'autres actions "*méritent*" encore d'être "*favorisées*", indique le document. "Elles entrent dans les champs de l'accès au logement et aux soins, du maintien des relations sociales et familiales, su sport et de la culture dans le cadre de projets d'insertion globaux."

Violences faites aux femmes et aides aux victime

Le deuxième programme prolonge et amplifie les dispositifs mis en œuvre par le précédent plan national, qui ont notamment permis le développement des bureaux d'aide aux victimes et de permanences d'aide aux victimes ainsi que la multiplication du nombre d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie. Une fiche thématique annexée au document détaille plusieurs types d'actions concrètes qui peuvent être envisagés.

Parce qu'il est "*souvent constaté un enchevêtrement peu clair des interventions et un ancrage local insuffisant*", le programme prévoit la constitution de groupes de travail et d'échanges d'informations opérationnels spécialement dédiés aux thématiques des violences intrafamiliales et faites aux femmes et de l'aide aux victimes. "*Participeront à ces instances des représentants de la commune et/ou de l'intercommunalité, de la police ou de la gendarmerie, de la justice, les équipes territoriales aux droits des femmes et à l'égalité, les référents pour les femmes victimes de violence au sein du couple, les travailleurs sociaux en commissariat ou en gendarmerie, là où ces structures existent*." Les professionnels de santé pourront également y être associés.

Ces groupes auront notamment pour objectifs "*d'articuler et de mutualiser les dispositifs en place*". En leur sein, les intervenants sociaux – dont le déploiement sera "*poursuivi*" – "*auront un rôle renforcé dans le cadre de l'accompagnement aux victimes*", indique le document, annonçant au passage une modification de la doctrine d'emploi de ceux intervenant dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie "*afin de renforcer et compléter leurs missions en direction des auteurs d'actes de délinquance*".

"Tranquillité publique"

Le troisième programme instaure des "*schémas locaux de tranquillité publique*", ciblant en particulier les territoires prioritaires (zones de sécurité prioritaires et quartiers retenus par la politique de la ville). Ils devront être élaborés dans le cadre des instances territoriales existantes et reposeront sur un "*diagnostic partagé*" (Etat, collectivités, bailleurs sociaux, transporteurs, associations, centres sociaux, commerçants…)

Chaque schéma détaillera les mesures prises en matière d'équipement en vidéoprotection et de médiation dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires et des logements (correspondants de nuit), ainsi que les actions de prévention spécialisée conduites par les départements. Les schémas devront également englober des "*plans d'actions adaptés aux champs du logement social et des transports publics de voyageurs*". ■

Source : ASH N° 2786 du 7 décembre 2012

en bref .

La chancellerie va revoir les moyens et l'organisation des SPIP

A la suite de la visite du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Melun (Seine-et-Marne) le 5 juillet, Christiane Taubira a annoncé que l'organisation même du travail pénitentiaire allait être "*revisitée*" pour accompagner la future réforme pénale, répondant ainsi à l'impatience de ces services mis à mal par le précédent gouvernement. La garde des Sceaux tient en effet à réaffirmer le "*rôle majeur des SPIP dans l'efficacité de la politique pénitentiaire*", services sur lesquels la future réforme va reposer et dont les "*missions régaliennes*" seront rappelées dans les quatre premiers articles du projet de loi pénale. Un texte qui devrait être présenté en conseil des ministres en septembre et placé à l'agenda parlementaire d'ici la fin de l'année, a confirmé Christiane Taubira.

La ministre a notamment décidé de créer 300 postes supplémentaires pour les SPIP dès 2014, qui s'ajouteront aux 63 postes votés en loi de finances pour 2013. Dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, "*c'est un effort considérable mais indispensable*", a souligné la ministre de la Justice, reconnaissant que les revendications du secteur "*ont leur réalité et leur raison d'être*". Afin que ces futurs personnels soient opérationnels au plus vite, la garde des Sceaux a indiqué que la capacité de formation allait être augmentée. Dans ce cadre, il va s'agir de "*diversifier les parcours et les profils pour que se mélangent les pratiques professionnelles dans l'accès à ce métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP)*", et de "*voir quelle proportion donner aux juristes, aux personnes ayant eu des métiers à connotation plus sociales ou provenant des sciences sociales*". En outre, a indiqué Christiaine Taubira, un groupe de travail sera installé en septembre sur les métiers du SPIP, ses pratiques, sa déontologie ainsi que sur la formation. Rappelons que ce travail avait déjà été amorcé par le précédent gouvernement à la suite de l'"*affaire Tony Meilhon*".

S'agissant des pratiques des SPIP, la chancellerie entend créer un nouvel outil d'évaluation globale de la personne condamnée, "*plus adapté pour déterminer les axes d'interventions socio-éducatives*", et qui remplacera le décrié diagnostic à visée criminologique. Enfin, Christiaine Taubira veut rétablir "*dès cette année*" le comité technique spécifique aux SPIP, supprimé en 2011, afin d'assurer au corps une visibilité spécifique au sein de l'administration pénitentiaire. "*Il est important que les CPIP puissent participer à l'ensemble des réflexions sur les référentiels métiers, la formation, la sécurité… pour assurer l'efficacité de leurs actions au quotidien*", a-t-elle souligné.

Source : ASH N° 2818 du 12 juillet 2013

Avis du Contrôleur général des lieux de privation de liberté relatif aux documents personnels des personnes détenues

Au Journal officiel du 11 juillet 2013, le contrôle général a publié un avis relatif à la possession de documents personnels par les personnes détenues et à l'accès de celles-ci aux documents communicables. Résumé.

La possession de documents personnels en prison est au confluent de trois droits fondamentaux : le droit au respect de sa vie privée (règles de protection et consultation desdits documents), la protection de la propriété (droit de disposer de ses biens), le droit de se défendre (règles d'accès aux pièces nécessaires du dossier).

Que dit la loi pénitentiaire ?

L'article 42 dispose : "*Toute personne détenue a droit à la confidentialité de ses documents personnels. Ces documents peuvent être confiés au greffe de l'établissement qui les met à la disposition de la personne concernée. Les documents mentionnant le motif d'écrou de la personne détenue sont, dès son arrivée, obligatoirement confiés au greffe*".

De quels documents s'agit-il ?

➥ ceux relatifs à l'infraction commise, en particulier ceux mentionnant le motif d'écrou ;
➥ ceux concernant les procédures administratives ou judiciaires ;
➥ ceux touchant à la vie intime et familiale (écrits, photographies) ;
➥ ceux portant sur la gestion de ses biens propres en prison ou au-dehors (factures…) ;
➥ ceux certifiant l'exercice d'un enseignement ou d'une activité professionnelle (y compris "*l'acte d'engagement*" du travail en prison) ;
➥ ceux relatifs à l'état de santé et à la situation sociale ;
➥ ceux portant sur l'exercice de l'assistance spirituelle dont peuvent bénéficier les personnes détenues ;
➥ ceux rédigés par la personne détenue en vue d'exercer une activité dans l'établissement ou pour ses seuls besoins propres (journal, exercices, mémoires…) énumérés à l'article 19-V alinéa 2 du règlement intérieur type.

Ce que dit le CGLPL :

Le régime instauré par cet article 42 et sa pratique concrète ne garantissent pas suffisamment le respect de ces droits, comme de nombreuses personnes détenues mais aussi de personnels de greffe en ont témoigné auprès des contrôleurs qui ont, en outre, souvent pu le constater lors de leurs visites.

En effet, dans la réalité de la prison, où chacun est à l'affût de ce qu'est l'autre, dont on veut tout savoir, la divulgation intempestives de données personnelles, notamment du motif d'écrou, est une réalité qui peut conduite à des insultes, des menaces et des violences. C'est pourquoi, garantir efficacement la protection des documents personnels n'est pas qu'une question de protection de la vie privée, c'est aussi, de manière très concrète, la défense de l'intégrité corporelle ou morale.

Aussi il s'agit, pour l'administration pénitentiaire, sous réserve des contrôles strictement nécessaires :

➥ de mieux veiller au respect du caractère personnel des documents en fournissant aux personnes détenues l'ensemble des moyens, notamment matériels, d'en protéger la confidentialité, tant dans leur conservation que dans leur accès ou leur reproduction, que ce soit en cellule ou au greffe
➥ de veiller à réellement garantir un accès libre à la consultation et à la reproduction des documents administratifs mais aussi à l'ensemble des règles applicables qui régissent la vie quotidienne en prison (règles des établissements et règles nationales).

En conséquence, le Contrôleur général recommande la modification de l'article 42 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 19-V du règlement intérieur type.

Source : www.cglpl.fr

dossier 11

LE COUPLE À L'ÉPREUVE DE LA PRISON

Sommaire

12 La prison, la famille et le couple
15. Des parloirs « libres » aux parloirs « intimes »
16. Les proches : secrets et stigmatisation
18. Vitalité et tensions des liens
22. Entre dedans et dehors. Les parloirs
24. La place de l'acte dans le maintien des liens
28. L'extérieur absent. De l'incertitude a l'impuissance

La prison, la famille et le couple

Docteur Marie-Noëlle Clément,
docteur en sociologie.
Extraits du travail de recherche Prisons et Transitions familiales*, effectué en 2005, à la demande de l'UFRAMA, à l'occasion de la Véme Rencontre Nationale des Associations de Maisons d'Accueil de Familles et Proches de Détenus.*

L'arrestation

L'arrestation, premier maillon de la chaîne du parcours des familles dans l'univers carcéral, marque le début de la *« séparation des mondes »* : d'une part, séparation des membres de la famille entre ceux qui vivront la prison de l'intérieur et ceux qui la vivront de l'extérieur et d'autre part, séparation des mondes entre les *« gens sans histoire »* et *« les autres »*.

Suite à l'arrestation, toute une série de procédures judiciaires se mettent en place durant lesquelles les proches du détenu sont considérés comme des acteurs de premier plan. A défaut d'être des complices potentiels, ils sont au moins des témoins privilégiés aux yeux de la justice : les conjoints voient leur domicile perquisitionné et sont interrogés dans le cadre des dépositions. Dès lors, on peut considérer que la justice a pénétré la sphère privée. Concrètement, l'action de la justice sur la famille s'exerce par la suite dans le placement des enfants en foyer d'accueil le temps de l'instruction par exemple, la mise en garde à vue de la conjointe (parfois même en détention provisoire), l'interdiction des enfants d'aller voir leur père au parloir, ou encore l'interdiction des relations sexuelles jusqu'à la sortie. La famille, qui habituellement relève uniquement de la sphère intime, devient dans ces circonstances sous contrôle judiciaire soit sous contrôle public.

Un autre point important concernant l'arrestation est le décalage entre la perception que les proches ont de leur vie, plus généralement de leur histoire familiale, et ce qu'ils sont en train de vivre. En l'espace de quelques minutes les proches prennent conscience qu'ils sont, comme beaucoup le disent, *« passés à côté de quelque chose »*. De fait après l'arrestation, la famille souhaite d'une part, comprendre exactement les faits reprochés à la personne incarcérée et d'autre part, comprendre comment la personne en question en est arrivée à *« fauter »*. On rencontre plusieurs cas de figure.

Le premier cas de figure est celui qui concerne les familles, qui semble-t-il, n'étaient pas en mesure de prévoir un tel événement. Pour elles la situation est beaucoup plus lourde moralement car l'arrestation implique la découverte d'une face cachée de la vie privée du détenu, ignorée jusqu'à présent[1] ; le deuxième cas concerne ceux qui se doutent au moment même de l'arrestation des raisons de celle-ci. Le passé judiciaire ou bien les habitudes de la personne incriminée permettent aux proches d'émettre un certain nombre d'hypothèses pour tenter de s'expliquer la situation ; le troisième cas est celui où les proches avouent avoir été au courant avant même l'arrestation. Mais encore une fois, il arrive qu'il y ait un décalage entre la version donnée par le détenu avant l'arrestation et la version donnée par les policiers. Ces personnes sont donc confrontées tout le temps de l'enquête aux doutes qu'engendrent une telle position : comment démêler le vrai du faux ?; le quatrième et dernier cas est celui où les proches étaient au courant, ont parfois même été accusés de complicité pour les faits reprochés au prisonnier mais persistent à nier qu'ils savaient[2]. L'hypothèse la plus plausible pour saisir cette démarche est que dans la plupart des cas, dire que l'on était au courant signifie avouer sa complicité.

Quelle que soit la position de la famille au moment de l'arrestation, chacune va tenter malgré tout de rendre de la cohérence à son histoire familiale bouleversée. Rendre de la cohérence, c'est tenter de donner un sens à l'événement prison.

La quête de sens

Au cours de l'enquête, trois registres d'élaboration de quête de sens ont été particulièrement identifiables : la remise en cause du passé, la *« psychologisation »* et le déni.

La remise en cause du passé commun paraît inévitable dans l'ensemble des cas rencontrés et plus particulièrement parmi ceux pour qui l'arrestation fût un étonnement. Pour comprendre l'instant présent, il apparaît nécessaire pour la plupart de revenir sur le passé et de l'analyser. Beaucoup refont alors l'histoire de leur vie commune : le passé est raconté avec amertume et est décrit tel s'il n'était plus aujourd'hui qu'une histoire parallèle qui n'a plus raison d'être. Aboutir à cette conclusion n'est pas sans s'accompagner d'un fort sentiment de culpabilité. En effet, les interviewés inscrits

dans ce type de démarche se reprochent de ne pas avoir été capables d'anticiper cette situation, d'interpréter les signes qui auraient dû être révélateurs, d'écouter l'autre et plus largement encore, quelques uns déclarent ne pas avoir été capables d'aimer correctement le proche. Selon eux, être surpris par la face cachée d'un proche montre que l'on n'a pas aimé convenablement puisque dans le cas contraire, le proche se serait senti libre de dévoiler ses *« secrets »*. Le degré de culpabilité détermine la part de responsabilité ressentie par les familles et explique bien souvent leur investissement quotidien auprès du détenu durant la détention.

La *« psychologisation »* obéit au même principe sauf qu'en plus de remettre en cause le passé, les proches vont pour s'expliquer l'événement prison élaborer des théories sur fond de psychologie (sans aucune aide des professions spécialisées). Illustrons cette démarche à travers un cas rencontré : il s'agit d'une femme X dont le mari a été incarcéré pour attouchements sexuels sur mineurs. Pour rendre acceptable sa situation familiale aux yeux d'autrui, soit le fait de rester mariée à un homme dont les mœurs sexuelles sont fortement stigmatisées, X va comme beaucoup d'autres faire appel au discours psychologique. Il s'agit dans cette démarche d'humaniser un mari ainsi que de légitimer la décision de le soutenir. Le champ lexical de la maladie est alors omniprésent car comme X le dira : *« Pour moi c'est une maladie comme une autre et il faut la soigner comme l'alcoolisme. Au début je me sentais trompée mais par la suite je me suis dit que c'était une maladie et qu'il fallait que je l'aide. »* Suite à l'arrestation, X va apprendre que son mari a gardé un lourd secret pendant des années qu'il n'a jamais réussi à confier, par sa faute à elle *« Je m'en suis énormément voulue de ne pas avoir réussi à lui donner suffisamment confiance en moi. »*. Tous les élément sont alors réunis pour l'élaboration d'une *« psychologisation »* : selon X, son mari aurait eu *« une partie du cerveau bloquée qui ne demandait qu'à s'exprimer pendant toutes ces années. C'est pour ça qu'il parlait fort, moi je ne comprenais pas pourquoi mais en fait il criait son mal être. Il a fait ce qu'il lui est reproché parce que son secret l'étouffait »* en raison de son traumatisme de l'enfance.

D'autres familles au contraire soldent la quête de sens par le déni. Le déni permet au proche de trouver une réponse adéquate à la représentation qu'il possède de son histoire familiale. Le déni dans ce contexte consiste à nier ce qui est reproché au détenu car cela dévie complètement du fil conducteur de l'histoire de la famille. Il y a plusieurs formes de déni dont les plus rencontrées sont :

• Le déni pour soi : Convaincues de l'innocence de leur proche, l'erreur judiciaire est régulièrement invoquée par les familles. C'est dans le cas du déni pour soi que la domination du système judiciaire sur la vie privée est la plus palpable. En effet, les interviewés usent la quasi-totalité de leur temps à prouver à qui veut bien l'entendre que leur proche paie pour un crime qu'il n'a pas commis.

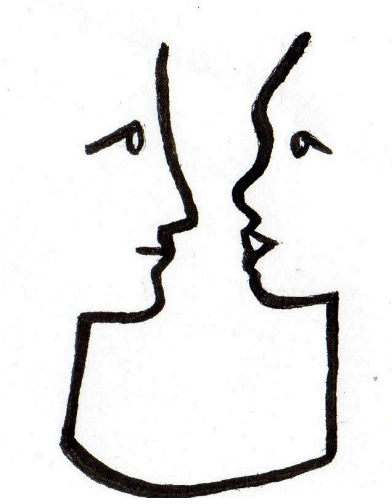

• Le déni pour les autres : Tandis que dans le déni pour soi la sincérité des propos semble évidente[4], dans ce cas précis au contraire la conviction avancée est très fragile et s'appuie sur des éléments qui peuvent laisser perplexe. Dans ce type de cas, tout laisse à penser qu'à défaut de pouvoir protéger le couple et la famille des bouleversements induits par la détention du proche, il faut protéger l'environnement pour sauvegarder l'image sociale de la famille ainsi que la cohérence de son histoire en rejetant publiquement les causes de l'incarcération.

Dans un autre registre de déni il y a également la minimisation de l'acte commis par le proche. Scander l'injustice, dénoncer les dysfonctionnements de l'institution judicaire et banaliser les actes reprochés sont des procédés qui participent paradoxalement à rendre plus supportable la situation d'enfermement d'un proche : nier c'est pouvoir ne pas remettre en cause le proche ainsi que ne rien avoir à se reprocher personnellement tout en étant un moyen de se préserver des stigmates sociaux.

La prison, la famille et le couple

Quelle famille possible lorsqu'un proche est incarcéré ? Comment résister au poids de la prison à l'extérieur ? En ce qui concerne les proches, il est évident que maintenir les liens affectifs est le moteur de tous les efforts effectués.

Concrètement, peu de moyens sont disponibles pour maintenir les liens avec les détenus. Il y a le courrier, la radio, le téléphone et enfin les parloirs. Les familles comme les détenus doivent s'accommoder des diverses réglementations et contraintes auxquelles sont soumis les différents moyens de communication qui ont toutes pour effet de réduire l'intimité. Pour autant, les moments passés au parloir ou au téléphone sont des moments privilégiés, des instants où la famille fait le point sur la pérennité des liens qui les unissent. Concernant le téléphone, on ne peut que se rendre compte à la lumière des témoignages du rôle important qu'il tient tant pour le bien-être des familles au quotidien que pour les liens qu'il maintient. Plusieurs familles ont déclaré qu'elles préféraient moins voir le détenu et pouvoir lui parler tous les soirs que de ne pas avoir le téléphone et de lui rendre visite trois fois par semaine. D'après les éléments recueillis, il apparaît que le téléphone comblerait en partie le manque de l'autre éprouvé au quotidien, qu'il permettrait de *« faire* ●●●

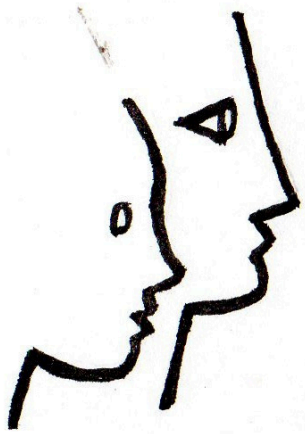

●●● *comme si l'autre était là »*. Faire comme si l'autre était là, c'est aussi faire comme si la famille était invincible, comme si elle pouvait résister au poids de la prison et vivre dans l'espoir que tout pourra recommencer comme avant, à la sortie du détenu.

On retrouve la même idée dans les récits à propos du déroulement des parloirs. Lorsque l'on demande aux femmes notamment si les relations ont changé depuis la détention, quasiment toutes répondent que *« non, que rien a changé », « on s'aime toujours autant »* et encore plus fréquemment que *« le couple va mieux depuis l'incarcération »*. L'explication la plus souvent avancée par les familles est que ne pas pouvoir se voir aussi souvent que le couple le souhaiterait induit des échanges *« intenses »* lors des parloirs L'autre explication est l'évitement des conversations *« désagréables »* : il s'agit souvent pour les familles d'éviter les causes mêmes de l'incarcération. Pendant que certaines évoquent la difficulté pour elles-mêmes d'en parler, d'autres au contraire disent que cela ne sert à rien d'en discuter parce que *« personne changera le passé », « qu'il paie sa peine, ça ne sert à rien d'en rajouter », « qu'il faut regarder en avant et pas derrière »* ou encore que *« tout le monde fait des bêtises maintenant faut oublier »*. Les bons moments passés à l'extérieur sont également un sujet délicat. Les proches se sentent extrêmement responsables du moral du détenu tant celui-ci se montre dépendant d'eux. Eviter de parler du bon temps dehors c'est éviter de lui donner des prétextes pour imaginer le pire, autrement dit que la vie peut-être agréable sans lui.

Maintenir les liens famille/détenu est en quelque sorte une première étape à franchir pour la pérennité de la famille toute entière. Pour cela, détenus et proches font en sorte de ne pas parasiter leurs contacts d'éléments négatifs et cherchent à donner à la famille un autre contexte que la détention et ses conséquences.

Entretenir la conscience familiale

Toujours dans le but de maintenir les liens, la famille met tout en œuvre pour entretenir la conscience familiale, son histoire et donc aussi son avenir, d'une part par des actes de présence et d'autre part, par les différentes stratégies d'insertion du détenu dans la vie quotidienne. La stratégie d'insertion qui est principalement évoquée est celle qui a pour but de *« garder au chaud »* le rôle du détenu dans la famille. Durant la détention la famille voit les différents membres qui la composent réajuster[4] leur rôle afin de poursuivre le projet familial. Concrètement, c'est lors de ce réajustement que l'on voit la mère reprendre le rôle et donc les habitudes du père à la maison telles que le renforcement de l'autorité éducative sur les enfants pour compenser le vide laissé par le père ou la reprise d'une activité salariale pour palier au déficit économique du foyer. Aussi il est fréquent d'entendre les mères raconter comment les aînés prennent soin des plus petits, de quelle manière ils prennent en charge des tâches ménagères depuis l'incarcération de leur père ou encore le soutien moral qu'ils leur apportent au quotidien. De tels réajustements n'ont pas pour vocation de remplacer le père mais de compenser son absence durant la période de détention dans le seul but de poursuivre le projet familial. Si cela est très clair pour les femmes, cela est parfois moins évident pour les enfants, la preuve en est la crainte des mères que les enfants n'acceptent plus le père à la sortie.

Une autre manière pour les familles d'organiser la transition est d'ancrer le détenu dans la réalité de la vie quotidienne. Cette initiative des proches résulte de leurs observations quant aux différents changements de comportements les laissant penser que le détenu « s'éloignerait » des réalités de la vie. Divers moyens sont utilisés comme communiquer au détenu les factures du foyer ou l'abonner à de multiples

NOTES

1. Notons que les personnes qui n'ont jamais été confrontées à cette situation auparavant devront tout apprendre des règles et des démarches inhérentes au monde carcéral pour pouvoir rencontrer leur proche dans les plus brefs délais. Cette étape constitue déjà pour ces familles une lourde difficulté. Beaucoup relatent une période de solitude et d'abattement : Qui dois-je aller voir pour obtenir un permis de visite ? Pourquoi tout ce temps ? Vais-je réussir à le voir ?

2. Précisons que ce cas n'a pu être identifié avec certitude qu'une seule fois dans le cadre d'une affaire d'inceste avérée et condamnée.

3. Il s'agit là d'une appréciation bien sûr subjective mais nous appuyons notre catégorisation à partir des cas les plus clairs et probants.

4. Jean Kellerahls, *Microsociologie de la famille*, Que sais-je, PUF, Paris, 1984. Par réajustement nous entendons le sens que lui donne Kellerahls, c'est dire faire en sorte que chacun adapte son rôle pour coller au plus près des projets communs.

magazines de société pour qu'il se rende compte de l'actualité ainsi que de l'évolution du coût de la vie. La perte de la valeur de l'argent est un constat récurent, les détenus n'ayant pas l'autorisation de manipuler l'argent.

En phase avec les changements du monde extérieur

Mettre en place la transition, c'est donc faire en sorte que le détenu soit en phase avec les changements du monde extérieur qui ne parviennent pas jusqu'à l'intérieur de la prison. C'est alors aux proches qu'il revient d'apporter au détenu les éléments qu'il n'est pas en mesure de maîtriser afin que la sortie ne soit pas un choc insurmontable pour lui. Si les proches craignent le *« déphasage »* du détenu vis-à-vis de la réalité extérieure c'est bien parce qu'ils craignent que cela l'éloigne de la vie de famille et qu'il se sente (et qu'il soit perçu par les proches) tel un étranger, un poids lourd au sein du foyer. Tout se passe comme si les uns et les autres, conscients d'évoluer dans des mondes parallèles, construisaient des ponts symboliques tout au long de la période de détention pour se rejoindre sans que s'imposent à eux des difficultés insurmontables au moment de la sortie.

Quant à la sortie, une fois encore les positions sont partagées. Bien évidemment, la manière d'envisager la sortie est étroitement liée à la manière dont les familles vivent l'incarcération du proche ainsi que l'interprétation qu'elles donnent à ce qui en est la cause. Les familles présentes dans les maisons d'accueil sont globalement positives. Selon elles, la période d'incarcération sera après la sortie, telle une boîte symbolique qui renfermera les mauvais souvenirs d'une période critique ainsi que ce qui l'a provoquée. La vie de famille après la détention est alors perçue avec un grand optimisme. Pour autant certaines avouent, non sans difficultés, leurs doutes quant à la sortie. Par exemple, quelques unes ont du mal à envisager être en capacité d'aider le détenu dans la mesure où elles n'ont pas été capables selon elles de le faire avant l'incarcération. De fait ces familles entrevoient avec beaucoup de fatalisme l'avenir. Aussi d'autres ont trop vécu de périodes d'incarcération. Lasses de revivre sans arrêt les mêmes angoisses et fatiguées de tenir seules l'ensemble de la famille à bout de bras, certaines femmes déclarent ne pas être convaincues d'être présentes jusqu'à la fin de la peine du conjoint. Et puis il ne faut pas oublier les familles qui effectuent une transition familiale orientée vers la rupture des liens avec le détenu. Quelques femmes présentes pour soutenir leur conjoint font part d'un couple sur le déclin avant même l'incarcération. La détention ne fera qu'entériner un processus de séparation déjà entamé, leur soutien au détenu étant justifié par le respect envers la personne qui a partagé leur vie et cela malgré l'effacement de sentiments amoureux. ■

Des parloirs « libres » aux parloirs « intimes »

Gwénola Ricordeau, Laboratoire Clersé, Université de Lille 1.
Olivier Milhaud, Laboratoire ADES, Université de Bordeaux – Laboratoire ENEC, Université Paris IV.
Extrait de l'article *Prisons. Espaces du sexe et sexualisation des espaces*, paru dans la revue Géographie et cultures N° 83/2012 - Laboratoire ENEC

La question des parloirs dits *« sexuels »* a été officiellement soulevée dès la commission sur l'architecture carcérale installée en 1983 par Robert Badinter. Le projet fut vite étouffé. Toutefois, les expériences étrangères, en Scandinavie, en Espagne, ou au Canada (Vacheret, 2009), ont montré leur efficacité à pacifier la détention. De plus, l'association Relais Parents-Enfants et d'autres mouvements ont contribué à mettre sur le devant de la scène la question des liens familiaux (Ministère de la Justice, 1995).D'ailleurs, la première Unité expérimentale de visite familiale (UEVF)ouverte, en 2003, le fut au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, officiellement pour aider au maintien des liens mère/enfant. Dans les détentions masculines où elles ont été installées, les UEVF ont davantage été évoquées comme un moyen de lutte contre les agressions à caractère sexuel entre détenus.

Un petit appartement

En 2010, il existait une quarantaine d'Unités de Visite Familiale dans une petite quinzaine d'établissements pour peines. Elles sont accessibles, une fois par trimestre, pour une durée qui peut aller jusqu'à 72 heures, à une minorité de détenu-e-s : ceux et celles qui, affecté-e-s dans ces établissements, ne bénéficient pas de permission de sortir et dont la relation au proche rendant visite est approuvée par les travailleurs sociaux et le directeur de la prison. Cet espace qui ressemble à un petit appartement

Les proches : secrets et stigmatisation

Gwénola Ricordeau,
docteur en sociologie,
Extraits de Les détenus et leurs proches
Editions Autrement

La compagne d'un détenu peut ressentir une forte désapprobation de la part des autres membres de sa famille. Ses proches, notamment ses parents, peuvent l'encourager à divorcer. Ses liens avec sa belle-famille peuvent devenir litigieux si, par exemple, celle-ci lui impute la responsabilité de l'incarcération. D'ailleurs, l'incarcération peut être un moyen pour la famille (en particulier la mère) de *« récupérer »* le détenu. Les objets de litige avec le reste de la famille peuvent être nombreux : les parloirs (qui y va ?), l'aide financière et matérielle (le linge)…

Même si l'incarcération d'un proche est parfois considérée comme un épisode habituel, beaucoup disent souffrir de troubles physiques liés à l'angoisse et à la tristesse de la séparation (symptômes dépressifs, troubles de l'humeur…), décrivant notamment les nuits comme leurs pires moments. Le regard (souvent empreint de rejet ou de suspicion) des autres entraîne fréquemment, pour les proches de détenus, leur isolement social (qui fait d'eux des prisonniers de leurs propres foyers) et un sentiment de honte. A cela peuvent s'ajouter l'autoaccusation (qui détruit l'estime de soi) et un sentiment d'impuissance.

> *[Mes amis] n'ont pas du tout compris que je rompe pas immédiatement avec lui. Pour eux, mon copain n'avait qu'à assumer ce qu'il avait fait. En fait, ils me trouvaient trop gentille avec lui.* **Hélène, compagne.**

Lorsqu'elles tombent amoureuses d'un détenu, les femmes, en particulier si elles sont issues de milieux sociaux privilégiés, cachent souvent leur liaison à leur entourage. La dissimulation de la détention d'un proche est en fait relativement répandue. Beaucoup déménagent pour échapper au jugement des voisins, en particulier dans les petites villes. Evoquant leurs réseaux de sociabilité, les proches de détenus décrivent souvent une intensification des rapports avec quelques personnes et un délitement des liens avec les autres.

> *C'est vrai qu'on ressasse sans arrêt…Pourquoi il a fait ça ? Combien il va se prendre ? Les gens, ils suivent pas en plus…* **Jacques, père.**

Finalement, les proches lâchent, hormis ceux qui ont vécu ou vivent la même chose. La peur de la médisance si on n'a pas l'air assez affecté s'ajoute fréquemment à un impératif de décence.

> *On va pas faire la fête quand son fils est en prison.* **Christine, mère.**

En outre, le détenu tend à être réduit à son délit ou à son crime, et son identité de détenu tend à gommer les autres identités (de père, d'époux, de fils…) : on n'est plus mère, on est mère d'un détenu, voire mère d'un criminel, y compris au parloir.

> *Les premières réactions […], c'est :* « Il a pris combien ? » *Ou alors :* « Il lui reste combien ? » *et bien sûr :* « Pourquoi il a pris cette peine ? » *Bon, on s'habitue… Dehors, les gens se demandent bien :* « Tu fais quoi dans la vie ? » *C'est aussi con, on ne peut résumer sa vie ni à un boulot ni à une peine de prison !* **Caroline, compagne.**

Stigmate par contagion

Les proches de détenus peuvent subir un *« stigmate par contagion »* et se sentir devenir infréquentables. Certaines disent avoir été insultées par des passants lorsqu'elles attendaient devant une prison. L'effet autopersuasif propre au stigmate (*« ça se voit »*) entraîne un sentiment de vulnérabilité. Après de longues années, les proches reconnaissent souvent être encore blessés par les réactions d'hostilité ou par les railleries : sur les papiers officiels, certains mentionnent leur proche décédé plutôt que de faire état de sa détention. C'est, insidieusement, la survivance de la mort civile (la privation des droits civiques, civils et familiaux automatiquement prononcée pour les peines criminelles jusqu'en 1992). D'ailleurs, la plupart des organismes (pour l'attribution des aides sociales) considèrent que le détenu ne fait plus partie du foyer, par-

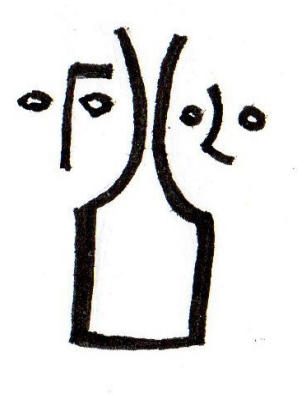

ticipant ainsi à sa destitution symbolique.
Le jugement du milieu professionnel ou du voisinage compte généralement moins que celui des proches, mais il s'ajoute souvent à celui-ci et le conforte, contribuant ainsi à l'isolement social.

Il n'y a qu'une collègue qui m'a comprise… Les autres, elles sont pour la peine de mort, alors… En plus, quand elles ont su que mon mari est en prison, elles en rajoutaient. Et puis ma mère, c'est pareil : « Quand il sortira, il aura le feu au cul, il te larguera. Tu ferais mieux de t'en trouver un autre… » Mais quand on aime, on peut pas s'en empêcher… Et puis dehors aussi y a des gens qui divorcent… **Nadège, épouse.**

Perte d'autonomie

La stigmatisation ressentie par beaucoup de compagnes les incite à se défendre de n'être que des femmes de détenus. L'incarcération du conjoint entraîne, dans la construction de l'identité de ces femmes, une perte d'autonomie : elles sont femmes de détenus (comme d'autres *« de surveillants »*). Mais il existe des différences frappantes entre les femmes de parloir : d'un côté, les véritables complices, souvent révoltées contre le système judiciaire et carcéral, et, de l'autre, les rédemptrices, qui veulent détourner le détenu de ses penchants délinquants et insistent sur leur « bonne morale » pour se distinguer des femmes de voyous. Il est rare d'entendre une personne détenue dire, comme Patricia (Pau) : *« Je gère la maison d'ici. »* L'incarcération d'une personne oblige son entourage à faire sans lui, ce qui est souvent, au début, très déstabilisant, y compris dans des démarches de la vie quotidienne. Lorsque leur conjoint est en maison d'arrêt, les femmes sont fréquemment inquiètes de l'avenir (la gravité de la condamnation notamment) et accaparées par de nombreux problèmes (matériels et personnels) qu'elles doivent résoudre seules ou grâce à l'investissement d'un proche (grand-mère, frère…) ou à l'implication d'une personne qui ne l'a pas demandé (un enfant, par exemple).

En ce moment, le plus grand [4 ans] a besoin de beaucoup de câlins. Alors, comme la maman, elle a aussi un problème de ce côté-là…[…] Tu vois pas comment ça détraque tout le monde, la prison ! **Brigitte, compagne ■.**

Des parloirs « libres » aux parloirs « intimes » (suite)

meublé (sans surveillant, ni caméra) au sein de l'établissement, constitue un certain *« ailleurs »* par rapport au cadre carcéral. Les détenu-e-s et leurs proches rétablissent un quotidien dans un cadre intime (Rambourg, 2006). Pourtant, cette intimité ne se traduit pas systématiquement par la possibilité pour les acteurs d'avoir des rapports sexuels, le lieu, le temps imparti ou le vécu carcéral formant autant d'obstacles.

Un instrument de gestion des détentions longues

La mise en place de ce dispositif et la reconnaissance implicite d'un droit des détenu-e-s à la sexualité s'inscrit dans un double mouvement de fond. Le premier est celui d'une ouverture des établissements pénitentiaires à des comités consultatifs extérieurs, qui demandent que la sexualité ne soit plus pratiquée de manière indigne dans les parloirs. Les juristes dénoncent aussi que la privation de liberté d'un individu entraîne une privation de relations sexuelles pour son ou sa partenaire. Le second mouvement de fond est lié à une gestion pragmatique de la détention avec des détenu-e-s purgeant des peines de plus en plus longues (leur durée moyenne a doublé en France en quelques décennies). Dans ce contexte, la sexualité est un instrument de gestion des détentions longues (Cardon, 1999) : afin, aux dires des surveillants, d'*« avoir la paix »*, la diffusion de films pornographiques9 (y compris sur les chaînes internes des établissements pénitentiaires), concurremment à la circulation de supports pornographiques ou au *« laissez-faire »* dans les parloirs, apaise les relations entre les personnels et la population carcérale masculine.
En cela, avec la généralisation probable des Unités de Visite Familiale dans les décennies à venir, une politique de la sexualité se fonde encore aujourd'hui sur une certaine politique des espaces. ■

Vitalité et tensions des liens

Caroline Touraut,
docteur en sociologie
Extrait de l'ouvrage La famille à l'épreuve de la prison *aux Editions Puf*

L'incarcération ne détériore pas inéluctablement les liens entre le détenu et ses proches. L'épreuve de l'incarcération peut même apparaître comme un facteur de rapprochement entre les acteurs, mais les effets positifs attribués à la détention découlement souvent d'une lecture magnifiée de la relation vécue à distance et restent largement imputables à un *« effet de contexte »*.

Des relations « extraordinaires »

Les femmes, et plus particulièrement celles ayant rencontré leur partenaire quand il était déjà incarcéré, comparent souvent leurs relations de conjugalité à celles des couples *« ordinaires »* dont le modèle est dénigré pour mieux valoriser leur propre expérience conjugale.

> *En tout cas, je pense que c'est plus fort que d'autres histoires qui sont vécues dehors. Moi, ce que je vis, il n'y en a pas beaucoup qui vivent ça.* **Prune, 45 ans, épouse d'un détenu écroué en MC, 20 ans, 14ème année, en couple depuis 3 ans.**

A l'encontre des théories de la sociologie du couple suivant lesquelles les habitudes, les petits rituels ménagers et la familiarité sont primordiaux dans la constitution du couple et pour sa stabilité, les récits pointent les méfaits des routines qui mineraient le couple en érodant progressivement la dimension passionnelle et enchantée de l'amour.

> *Et tu vois, par rapport à la vie de couple, quand justement tu as une histoire forte comme ça, quand c'est quelque chose …Vraiment un amour profond, je pense même que ce que l'on voit, par rapport à ce qui se passe à l'extérieur…Bon moi, j'ai eu une vie avant, j'ai vécu très longtemps avec un homme avant et je vois mes amis qui sont avec quelqu'un, eh ben je me dis que je préfère 100 fois ce que je vis moi, même si c'est en taule, je t'assure…Oui parce qu'ils sont dans une telle routine…* **Lalie, 45 ans, épouse d'un détenu écroué en MC, 40 ans, 15ème année, en couple depuis 17 ans.**

Les couples échapperaient aux désagréments de la vie commune, comme les disputes à propos du partage des tâches ou les ajustements conflictuels autour de la bonne distance qui doit permettre à chacun de posséder un espace-temps propre tout en construisant une *« zone conjugale »*.

> *Je trouve qu'on vit au parloir des moments très intenses parce qu'ils ne sont pas pollués par le quotidien, à mon avis. Je crois que ça intensifie la relation. Quand je suis au parloir, je ne pense qu'à lui, il n'y a plus rien qui existe à côté, alors dans la vie ordinaire, il y a des tas de choses, les courses, toutes les obligations que l'on a au quotidien.* **Odile, 60 ans, compagne d'un détenu écroué en MC, perpétuité, 22ème année, en couple depuis 17 ans.**

Les relations par-delà les murs seraient libérées des contraintes de la coexistence et préservées de la routine. Si elles échappent à certains tracas de la vie commune, elles ne semblent pas pour autant en dehors de toute routine. En effet, les parloirs constituent un facteur de routinisation fort, dans la mesure où ils se réalisent à un rythme régulier et immuable, l'alternance des retrouvailles et de temps séparés étant largement prédéfinie. Ainsi, bien que les compagnes ou épouses aient le sentiment que leur couple se soustrait à une routinisation présentée comme une source de désenchantement de l'amour, les relations conjugales poursuivies malgré les murs sont inscrites dans une forte routine qui sédimente leur couple et participe à son maintien.

Par ailleurs, la séparation, habituellement pensée comme une entrave au maintien du lien, apparaît ici comme une source de renforcement de la relation : la rareté du temps passé ensemble préserverait la qualité des échanges et leur procurerait un supplément d'intensité. Les compagnes, et, là encore, plus particulièrement celles ayant rencontré leur partenaire quand il était déjà incarcéré, affirment que les interactions sont d'autant plus fortes qu'elles sont attendues, peu fréquentes et courtes. La privation et la frustration augmenteraient le plaisir au moment où l'on obtient ce que l'on a tant désiré.

> *Je trouve que les couples qui se forment en prison sont plus forts, je ne sais pas pourquoi, on n'est pas mieux ni pire, on est les mêmes mais est-ce que c'est parce que nos heures sont comptées qu'on vit plus intensément.* **Odile, 60 ans, compagne d'un détenu écroué en MC, perpétuité, en couple depuis 17 ans.**

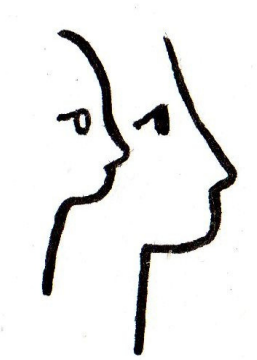

De la même façon, les compagnes ou épouses idéalisent les moments conjugaux qui seront partagés à la sortie de leur partenaire en assurant qu'ils auront inévitablement une saveur particulière.

De toute façon, je me dis, c'est pas grave, le temps qu'on nous prend maintenant, c'est du temps qu'on aura après pour nous et ce sera deux fois plus beau après.

- Deux fois plus beau…

- Ben oui, parce que justement là on attend. C'est vrai il y a plein de choses qu'on a envie de faire et qu'on ne peut pas faire et je veux dire la première sortie au cinéma cela va être extraordinaire, un simple film au cinéma mais cela va être merveilleux. **Anabelle, 27 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 2ème année.**

L'attente accroît les sentiments et émotions des retrouvailles, accentuant la force des relations. Ces discours traduisent la persistance du mythe de l'amour impossible, omniprésent dans la littérature comme dans les films. La légende de Tristan et Yseult, la romance tragique de Roméo et Juliette, ou tant d'autres histoires, ne montrent-elles pas que l'amour serait d'autant plus intense et vrai, qu'irréalisable ?

Ben, disons que mes parents n'ont jamais été d'accord que l'on soit ensemble, dès le départ ils ont tout fait pour nous séparer et ils m'ont déjà demandé de choisir et j'ai choisi…alors là ce n'est pas la prison qui nous séparera. Ah non, ben non, ce n'est pas possible…ils ont tout essayé mais ça non plus, ça ne marchera pas, ça ne nous séparera pas… **Patricia, 38 ans épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 15ème mois.**

L'amour comblé, sans obstacle ni entrave, paraît moins fort que l'amour passionnel frustré car la passion reste associée à la souffrance. Sans cette référence à l'imaginaire entourant l'amour dans la société, la valorisation des relations à l'épreuve de l'incarcération et l'idée selon laquelle la séparation serait un gage d'enchantement de la relation amoureuse ne peuvent être pleinement appréhendés.

Un temps de retrouvailles

De même, « contrairement à ce que dit encore la rumeur carcérale, la *prison ne fait pas que détruire les couples. Elle peut aussi, de façon paradoxale à première vue, les renforcer, leur offrir l'occasion d'une renaissance grâce à l'épreuve de la séparation* ». Les relations conjugales par-delà les murs seraient ravivées par un dialogue plus authentique. Le rôle fondateur de la conversation dans le couple a été analysé par de nombreux sociologues depuis l'article de Peter Berger et Handfried Kellner : elle sert à construire des récits conjugaux communs et à soutenir l'autre dans son individualité. Or, dans la mesure où aucune activité n'est permise au parloir, ces temps de rencontre favorisent la communication. Autrement dit, les parloirs constituent un espace de dialogue privilégié ; ils sont uniquement consacrés à la conversation conjugale qui se poursuit également à travers les lettres. L'épreuve consoliderait les relations en ce qu'elle atténuerait les tensions conjugales liées aux différentiels d'investissements entre l'«érotisme » privilégié par les hommes et la « communication », valorisée par les femmes, selon Danielo Martuccelli. L'incarcération est une occasion pour les compagnes ou épouses de voir se réaliser un modèle idéalisé de vie conjugale basé sur la communication, même s'il est probable qu'un tel fonctionnement ne perdurera pas après la libération du détenu.

Maintenant on se parle beaucoup, je ne sais s'il y a beaucoup de couples qui dialoguent autant dans la vie de tous les jours parce que c'est vrai qu'on parle au parloir pendant une demi-heure, c'est vrai qu'on ne s'arrête pas, on parle par courrier, donc on se dit beaucoup de choses. **Sabrina, 27 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 5ème mois.**

Temps de conversation, l'incarcération est aussi un temps d'explication. Elle ouvre un espace-temps de bilan dont le couple sort renforcé puisque, dans cette épreuve, l'authenticité de la relation est trouvée ou retrouvée.

Voilà, on a tout remis à plat, et puis on repart sur de bonnes bases, donc je pense que quelque part, pour nous, c'est bénéfique. Pour moi j'ai plein d'espoir, cela ne peut être que mieux quand il va sortir. A partir du moment où il n'y a plus de mensonges, où il n'y a plus de « non-dits », entre guillemets, je pense que cela ne peut qu'être mieux. […] Ben, c'est une leçon terrible de vie mais je pense que finalement cela nous sauve, en tant que couple, cela nous sauve. Parce que c'était parti trop loin, il y avait des non-dits, c'est-à-dire qu'en apparence on s'entendait bien, mais finalement il y avait plein de choses qu'on ne partageait plus. **Céline, 33 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 3ème mois.**

Le dialogue (re)noué permet de resserrer les liens en assainissant la relation jusqu'alors gangrenée de mensonges et de non-dits.

Au moins, on s'est dit vraiment ce qu'on avait à se dire, on a été franc l'un avec l'autre, on a été honnête et peut-être pour une fois parce que ce n'est pas évident d'être vraiment honnête avec quelqu'un, c'est vrai que d'être vraiment honnête avec quelqu'un, c'est rare, quand chacun dit vraiment tout et se vide complètement, c'est rare et c'est ce qu'on a fait donc je pense que ce n'est que du positif. **Sabrina, 27 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 5ème mois. ●●●**

●●● Puisque *« la séparation augmente le degré d'explication de la vie conjugale »*, l'expérience vécue enrichirait le couple. Cependant, de tels propos résultent en partie d'un processus d'idéalisation dans la mesure où les enquêtés pointent en parallèle les tabous s'imposant dans les conversations au-delà de murs et les mensonges auxquels ils ont recours dans ces circonstances. Face à ces contradictions, les enquêtés affirment que les non-dits caractérisant leurs échanges avec le détenu le temps de sa détention ne sont pas de nature à porter atteinte à leur relation, à l'inverse de ceux présents dans leur rapport avant le placement en détention de leur compagnon ou de leur mari. Les silences sur l'affaire ou sur ses difficultés pendant la détention seraient des *« mensonges protecteurs »* qui n'entraveraient pas le *« véritable »* échange.

A travers l'importance prise par le dialogue et la mise à plat des difficultés conjugales, le sentiment de partager est réactivé. L'épreuve recentre chacun des acteurs sur la vie conjugale et familiale. Si le *« je »* et la liberté de chacun étaient auparavant privilégiés, c'est désormais le *« nous »* qui paraît prioritaire.

> *— Je positive dans le sens où cela nous a beaucoup rapprochés, beaucoup, beaucoup. Notre amour il s'est renforcé énormément et cela a remis beaucoup de choses en place, c'est-à-dire qu'on a découvert que des amis il n'y en avait pas et qu'il ne fallait pas compter sur les autres quand on étant dans la merde, qu'il fallait beaucoup penser à soi et que la vie pouvait être très courte et que le bonheur aussi pouvait être très court. Et quand il sortira, on va essayer de penser à notre bonheur avant tout, voilà. Le positif, c'est ça.*
>
> *— Malgré l'éloignement, vous vous êtes rapprochés ?*
>
> *-— Ah oui, énormément. Enormément, cela n'a pas de nom. DE toute façon, c'est ça ou on se lasse. Dans la grosse difficulté, je pense que soit l'amour est très fort et sort plus fort, soit il casse, soit il casse complètement, donc c'est l'un ou l'autre, il n'y a pas d'autre alternatif. Ce qui est positif, c'est ça, c'est le fait que bon on se soit beaucoup, beaucoup rapprochés parce qu'on s'est rendu compte que ce qui compte, c'est nous deux, le reste c'est du vent.* **Cassandra, 48 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 2ème année.**

L'incarcération agirait comme un révélateur permettant au détenu de prendre conscience de l'importance de la vie conjugale et familiale.

> *C'est très dommage d'en arriver là mais peut-être qu'il lui fallait ça, il avait besoin d'un électrochoc il avait besoin de se rendre compte qu'il avait une femme et qu'il avait un fils.* **Céline, 33 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 3ème mois.**

Le compagnon ou mari captif, privé de sorties avec ses amis, d'activités diverses, consacre toute son attention à sa partenaire. Loucine constate que sa relation conjugale est plus harmonieuse lorsque son partenaire est incarcéré. Selon elle, son compagnon, très distant voire absent dans leur vie de couple hors des murs, se révélerait très affectueux et attentionné lorsqu'il est en prison. Ainsi, l'appréciation par les compagnes de leur relation par-delà les murs ne peut se faire qu'à la lumière de ce qui s'observait dans le passé.

> *Et moi, je l'apprécie comme ça et c'est ça que j'ai dit, je préfère quand il est ici, je le préfère quand il est en prison, cela fait deux fois maintenant que je le connais en prison et cela fait deux fois que je l'aime mieux, je l'aime mieux en prison que dehors parce que quand il est dehors, quand il n'est pas avec son entourage, il est bien mais sinon, quand il est avec son milieu, là il commence à me parler mal. Moi, franchement, je dis que si on lui laissait le temps de venir nous voir, même une fois dans la semaine et qu'il reste après dans la prison, je me dis qu'il peut rester 5 ans, moi, je pense comme ça.* **Loucine, 41 ans, compagne de détenu écroué en MA, prévenu, 4ème mois.**

En outre, les relations seraient renforcées par le fait de partager cette même épreuve. L'incarcération favorise les liens dans le sens où elle s'inscrit dans une histoire commune qu'elle contribue à écrire : l'incarcération est vécue ensemble. L'expérience rapproche car elle amène les acteurs à affronter en même temps, à deux, les mêmes obstacles, les mêmes craintes même si l'expérience carcérale et l'expérience carcérale élargie ne peuvent être considérés comme analogues. Puisqu'elle est partagée, elle participe à la construction de la vie conjugale, les discours laissant penser, en creux, que les acteurs partageaient parfois bien peu de choses ensemble auparavant.

L'exposition des sentiments

Le placement en détention favorise l'expression de ce qui est ressenti pour l'autre, le détenu se livrant à sa partenaire comme il le faisait peu jusque-là. Les sentiments exprimés difficilement à l'extérieur le sont avec plus d'aisance : les détenus paraissent plus attentionnés, plus démonstratifs, comme si une certaine pudeur s'effaçait dans ces. En reconnaissance du soutien, interprété comme une marque d'amour par le détenu, celui-ci répond en affichant ses sentiments souvent tus jusqu'alors. Aïcha, par exemple, a

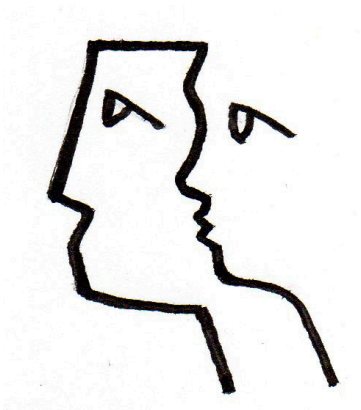

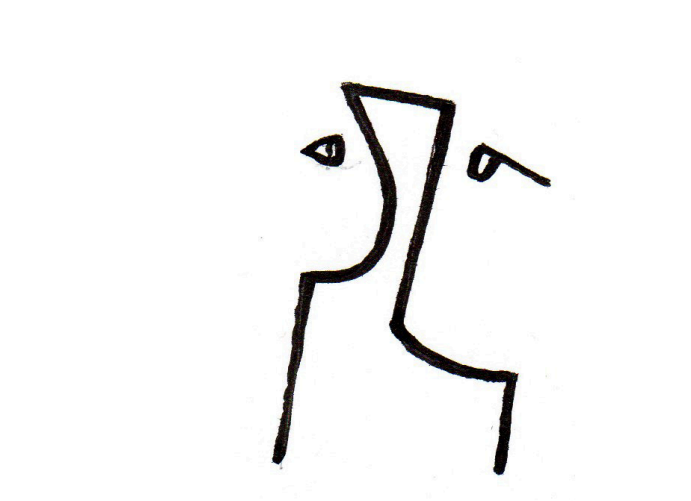

observé un changement dans le comportement de son compagnon dont les engagements sont plus affirmés.

Il est plus attentionné…Je ne sais pas, quand il était dehors, je le voyais souvent mais je ne le voyais pas …il ne me déclarait pas trop ces sentiments. Il me les prouvait mais ce n'est pas quelqu'un qui disait « ouais, tu es la femme de ma vie… ». Non, il n'était pas du tout comme ça. Alors que là…là…il se lâche « t'es la femme de ma vie », il m'a demandé en mariage le jour de mon anniversaire, la veille de la Saint-Valentin. […] Donc, voilà cela nous a vachement rapprochés, vachement, vachement. **Aïcha, 22 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 6ème mois.**

Le changement du détenu est interprété par les partenaires comme l'expression de son amour envers elles. De ce fait, les proches écartent leurs craintes quant à un risque de récidive : puisque leur compagnon a pris conscience de ses sentiments, de la valeur inestimable de son couple ou de sa famille, il ne commettra plus les mêmes erreurs. Les changements identitaires servant la relation conjugale, ils sont validés par leur partenaire. Pour autant, la persistance de ces changements interroge : ils doivent être resitués dans le contexte de la détention qui exacerbe les sentiments, comme l'observe par exemple Olivier, un ami de détenu.

Ben pour moi, c'est positif, pour moi et pour lui…Bon, le mieux ce serait qu'il ne soit jamais rentré mais…Je ne suis pas sûr que j'aurai eu des relations comme ça avec lui s'il était dehors. Cela intensifie les relations, forcément…forcément parce que c'est quelque chose… dans un contexte aussi particulier, le fait de venir, de vouloir maintenir des rapports, c'est quand même un engagement de ma part qui fait que lui il en est conscient et cela ne fait que renforcer quelque chose qui existait déjà. **Olivier, 35 ans, ami d'un détenu écroué en MC, 20 ans, 7ème année.**

Ainsi, la vie conjugale et familiale se poursuit au-delà des murs. Les acteurs insistent sur la dimension extraordinaire de la relation qui intensifie les échanges qui semblent désormais essentiellement consacrés à la conversation et où l'expression des sentiments prend une place nouvelle. Par là même, les proches supportent les contraintes de l'expérience carcérale élargie avec l'espoir de bénéficier, en retour, d'un supplément de « bonheur »

Des relations sous tension

Les familles minimisent toujours les désaccords et disputes pouvant s'observer dans la relation qu'ils entretiennent par-delà les murs avec leur proche détenu. Pourtant, selon les surveillants, les parloirs peuvent être un lieu de conflits ouverts, nécessitant parfois leur intervention.

Il y a des histoires, il y a des histoires. Une fois, c'était entre un frère et une sœur et je suis intervenu, il restait 5 min et je leur ai dit soit on arrête, soit cela se passe bien jusqu'à la fin du parloir. Une autre fois, il y a eu un cas un peu embêtant où deux femmes sont arrivées pour le même homme. On a appelé le chef qui a essayé de trouver un point d'entente, puis il est allé à l'intérieur pour que le détenu choisisse qui devait rentrer. **Pierre, 2ç ans, surveillant en CD, 8 ans d'ancienneté.**

Il y a parfois des disputes pendant les parloirs. Parfois on est obligé d'interrompre le parloir parce que cela ne va pas, parce que c'est une rupture qui est annoncée au parloir, des engueulades qui nous obligent à interrompre le parloir. Des fois, cela peut même arriver qu'ils se tapent dessus… C'est déjà arrivé qu'il y ait des bagarres, donc on arrête les parloirs, on met la famille dans le sas de sortie et on fait un rapport d'incident. **Paul, 32 ans, surveillant en MC, 12 ans d'ancienneté.**

Dans le récit des familles, les mésententes apparaissent à demi-mot car les proches s'attachent à présenter une image enchanteresse de la relation entretenue avec le détenu. Bénédicte, une épouse de détenu, énumère pourtant l'un après l'autre les principaux motifs de tensions.

Pour lui, aussi c'est dur, il le vit mal, bon il ne voit pas ses mômes. Un homme normalement, gère une maison, là il n'a plus rien, alors après c'est toi qui es là pour l'aider, donc là il perd sa fierté et tout joue. Quand tu vas au parloir, tu le vois bien, il y a des femmes qui s'embrouillent avec leur mari parce que ouais c'est vachement électrique parce que l'homme ne gère plus rien, la femme il faut qu'elle gère tout, donc lui il se ●●●

●●● *rend rabaissé, il ne contrôle plus rien, quoi. Donc un coup ça va, un coup ça ne va pas. Et puis toi, tu cours tout le temps, alors tu oublies la moitié des choses. Moi, c'est arrivé qu'il me demande un truc et que j'ai oublié de le faire ou que j'oublie de prendre un truc et sur la route tu ne peux pas faire demi-tour…Et puis quand il est mal, dans les périodes de fêtes par exemple, c'est encore plus dur parce que bon les fêtes il les passe tout seul, donc il est mal, donc bon, c'est l'agression, quoi, bon pas l'agression physique mais c'est l'énervement, il est tendu…Donc les parloirs se passent souvent mal. Un sur deux, un sur deux. Donc on s'engueule et la semaine d'après ça va, et puis l'autre semaine il a plein de trucs dans la tête* « qu'est-ce qu'ils font ? Elle ne me dit pas la vérité ». *Et bon, c'est vrai que des fois tu es en galère et c'est vrai qu'il ne peut rien faire pour toi, donc des fois tu ne lui en parles pas mais quand il l'apprend « ouais, pourquoi tu ne me l'as pas dit ?... ». Quand tu vis à la maison, tu le dis, mais quand tu vis comme ça vachement éloignés… Il faut aussi que tu arrives à avoir quand même la même complicité parce que c'est pareil, il n'y a plus de contact physique et des fois cela joue aussi. Il y a comme ça des femmes qui laissent leur bonhomme parce que ce n'est pas une vie de passer son temps au parloir, tu passes une journée pour une demi-heure pour t'engueuler avec ton mari, tu vois, ce n'est pas évident. Mais bon, c'est vrai que tu prends beaucoup sur toi parce que tu sais comment c'est là-haut, tu sais comment il le vit mal, donc tu essayes de faire des concessions mais bon, des fois, c'est pas facile*. **Bénédicte, 40 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 11ème mois.**

L'ajustement aux changements de l'autre génère des tensions entre celui qui est dedans et celui qui est dehors. Les partenaires de détenus sont particulièrement nombreuses à évoquer les conflits nés de l'emprise que le détenu entend avoir sur leur vie et de ses excès de jalousie qui résultent de la socialisation entre détenus au sein des prisons. L'articulation difficile entre le dehors et le dedans crée aussi de fortes incompréhensions et querelles. ■

Entre dedans et dehors
Les parloirs

Gwénola Ricordeau, ,
maitresse de conférence, Université de Lille , Laboratoire Clersé,
Extrait de l'article Entre dedans et dehors : parloirs*, paru dans la revue Politix N° 97/2012*

Le parloir est *la rencontre de deux mondes* (compagne) et incidemment de leurs temporalités. Or le temps de dedans ne coïncide pas, ou mal, avec celui de dehors. En prison, surtout en MA, on est constamment en retard sur dehors : les lettres, les mandats et les nouvelles tardent toujours à arriver. Dehors, devant la porte de la prison et durant l'attente du parloir, les proches discutent parfois : *« Nous, cette semaine, on a galéré pour le courrier…Vous avez eu du courrier, vous ? »*.

Les détenus et leurs visiteurs se disent souvent déstabilisés par les premiers instants du parloir. Attendu, fantasmé, le temps du parloir n'est pas naturel : *« Déjà, il faut un laps de temps pour que chacun se retrouve dans un monde commun, et on est souvent pas loin de la fin du parloir . »* (Une compagne) Il n'y a aucune évidence à se ré-adapter à la prison et à l'autre. Même les *« habituées »* du parloir évoquent leur nécessité de se *« ré-habituer »* après avoir été longtemps sans venir (par exemple après des vacances). Lorsque les parloirs se déroulent pendant plusieurs demi-journées, certains disent ne réellement *« profiter »* que de ceux *« du milieu »*.

Le parloir est l'épreuve de la frustration : on l'attend, on s'y prépare, mais il est toujours trop bref et personne n'en sort rassasié. Ce qui suit le parloir, c'est l'attente du prochain. La visite n'échappe pas à l'emprise carcérale : on y parle beaucoup des *« galères de parloir »*. On entend souvent les détenus demander : *« Tu reviens quand ? »* On est en fait toujours dans un *« déjà-après parloir »*. Se joue, dans ce temps réclamé/donné, la force du lien, mais souvent également la bonne mesure de la solidarité (savoir réclamer/donner ni trop, ni trop peu).

« Cet après-midi, une nouvelle *devant la porte. Pas tout à fait, elle a connu M*** aux parloirs de Saint-Maur. Venir ici est beaucoup plus facile pour elle, finies les galères du train et de l'hôtel. « Ç*a va être mon premier hiver à Paris. Mais je ne viendrai qu'un jour sur deux, ce sera bien suffisant… *» Je l'ai prévenu, faut pas qu'il s'attende à me voir à tous les parloirs parce que c'est à une heure de chez moi. »* **(Journal, 2001)**

La superposition du temps du parloir au rythme carcéral est particulièrement inconfortable lors des parloirs avec les enfants. Alors que les détenus veulent *« profiter »* de leur présence, il leur est davantage difficile qu'aux adultes d'accorder leur rythme avec celui d'un parloir. Ainsi, les parents peuvent tout particulièrement attendre un contact physique avec l'enfant (le câliner) ou jouer avec lui, alors que celui-ci a envie de dormir ou de jouer seul. Il arrive souvent que des bébés, hurlant dans la salle d'attente du parloir, s'endorment brutalement durant la visite dans les bras de leurs pères. De même, au sortir des parloirs, certains enfants sont soudainement très agités et leurs parents le leur reprochent parfois : *« Tu faisais moins le malin devant ton père ! »* (Une compagne.)

Les temps des liens

Les liens entre dedans et dehors s'éprouvent souvent au parloir, notamment lors de la première visite. A l'instar du premier courrier, elle est souvent particulièrement attendue et redoutée – comme un indicateur de la solidarité qui peut être espérée des proches. Or beaucoup d'interviewés distinguent ce par parloir de tous les autres, car ils se décrivent comme « *sidérés* » et incapables de parler.

On voit moins de larmes au parloir qu'à la sortie ou à proximité des prisons : *« Pour le parloir, on essaie de paraître, c'est normal…Faut pas emmener sa prison là-bas, les proches en ont déjà assez comme ça. »* (Un détenu) Si les détenus et les proches partagent souvent cet impératif moral de *« paraître »* au parloir, l'exercice est délicat : paraître *« trop en forme »* ne serait-ce pas être insensible au sort du détenu et à la séparation ?

Parfois, au sortir du parloir, on entend dire : *« Il est plus en forme que moi, de quoi il se plaint ? »* L'exigence du *« paraître »* est souvent davantage encore impérative en présence d'enfants : au tabou fréquent de la raison de l'incarcération, s'ajoute généralement celui de la vie quotidienne en prison, afin de ne pas les inquiéter, ni de les perturber. Beaucoup de détenus font part du sentiment de n'avoir, en définitive, rien à dire à leurs enfants, lié à celui de ne pas les connaître.

Le comportement des visiteurs ressemble en fait à celui des proches de personnes gravement malades, à qui on cache *« des choses »* et devant qui il faut faire *« bonne figure »* - ce qui autorise d'ailleurs certains détenus à se comporter tyranniquement avec leurs proches. *« Sauver les apparences »* au parloir peut nourrir une impression

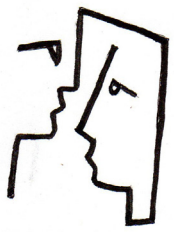

de la fausseté de cette mise en présence et de la culpabilité car les sentiments (comme la colère) pouvant affecter le moral du détenu ne sont pas exprimés. Les détenus et leurs proches ne sont pas généralement pas dupes de qui ressemble fort à une infantilisation réciproque : ils remarquent qu'à force de se cacher leurs difficultés (dedans comme dehors), ils se perdent, deviennent étrangers l'un à l'autre et n'échangent plus que des banalités. Cette forme de déni de soi qu'expérimentent les proches les amène à mentir pour préserver et rassurer le détenu ou pour se protéger, par peur ou par lassitude. Les partenaires sont donc obligés de *« jouer le jeu »*, un jeu dénué d'accès à l'altérité et au contradictoire. Mais cet impératif de *« paraître »* a ses failles et certains proches, en particulier les compagnes, se décrivent parfois comme des *« boucs émissaires »*. Elles disent servir de réceptacle aux angoisses et aux colères de la personne détenue, *« on se prend tout dans la gueule. »* (Une compagne.)

Tout vivre et tout dire

Le parloir est un condensé des liens entre dehors et dedans : on y apprend les naissances, les décès, on y fait connaissance des nouveau-nés, on y rencontre ses futurs gendres ou belles-mères. Durant la visite, pour la personne détenue comme pour le visiteur, il s'agit de *« tout vivre »* et de *« tout dire »*, sans pouvoir vraiment choisir le moment adéquat, puisque le temps imparti est réduit. En outre, la visite terminée, les paroles ou les gestes peuvent faire l'objet d'interprétations qui ne peuvent être vérifiées. *« Faut pas se quitter sur un malentendu car après ça cogite des deux côtés, ça fait mal et il faut attendre le prochain parloir, la prochaine lettre. »* (Une compagne.) Les détenus et leurs visiteurs expliquent qu'un parloir, *« on se le fait vingt fois dans sa tête avant et on se le refait vingt fois après »* (Une compagne). L'entre-deux-parloirs oblige à passer du dialogue au monologue, au risque parfois de la paranoïa, en particulier pour les détenus qui disposent généralement de temps à consacrer à la *« gamberge »* (*« réflexion »*).

Cohen et Taylor utilisent *« effet accordéon »* pour décrire la période entre deux parloirs. Par extension, j'évoque des *« relations accordéon »,* mélange d'absence et d'intimité, chacune paroxystique tour à tour. Cet effet *« accordéon »* s'articule aux manières dont, pour les proches, les parloirs peuvent être vécus comme contraignants parce que, justement, l'incarcération a des bénéfices secondaires, en permettant, par exemple, des formes d'autonomisation : *« Je ne l'ai plus tout le temps sur le dos…Juste au parloir ! »* (Une compagne.) Cette dimension apparaît notamment lorsque sont explorées la perspective de la sortie et les craintes qui y sont associées. ■

La place de l'acte dans le maintien des liens

Sonia Weber,
psychologue
Extraits du travail de recherche
Des conséquences de l'événement prison sur les relations familiales*, effectué en 2001, à la demande de l'UFRAMA, à l'occasion de la IVéme Rencontre Nationale des Associations de Maisons d'Accueil de Familles et Proches de Détenus.*

Bien souvent, on parle de prison, d'incarcération et des effets produits, sans parler des actes délictueux à l'origine de ces incarcérations. Comme si la prison elle même effaçait la question de l'acte. La prison est la réponse sociale à un acte. Le jugement passé, il n'y aurait plus lieu d'en parler et à sa sortie de prison l'ex détenu pourrait repartir à zéro. Penser l'acte est difficile, notamment dans sa dimension inconsciente. L'acte clive. S'interroger par rapport aux actes, c'est accepter de s'interroger sur soi-même et sur ses propres pulsions. Ne pas s'interroger est une façon de se protéger, de protéger le groupe, et de garder une image positive de l'auteur de l'acte. *« On s'intéresse à la personne et non à l'acte ; à ce qu'il est et non à ce qu'il a fait. »*

Or l'acte est présent, au fondement même de l'incarcération, qu'il soit parlé ou tu, minimisé, amplifié ou récusé. Il a été commis par un membre du groupe familial mais chacun des proches va, par *« ricochet »*, y être confronté. Car l'acte est un moment de rupture qui ne touche pas seulement celui qui le produit mais engage tous les autres, présents dans des relations sociales données.

Visiter une personne en prison, sauf erreur, c'est visiter une personne qui a enfreint la loi. Comment les familles se débrouillent-elles avec l'acte ? Comment cet acte rejaillit-il dans l'histoire de chacun, dans l'histoire du groupe et sur les relations familiales et amicales ? Comment le délit se dit-il ou ne se dit-il pas ?

Nous faisons l'hypothèse qu'il existe une relation entre acte et lien, lien maintenu ou lien coupé. Et nous posons, à partir des entretiens recueillis, que le maintien du lien suppose la mise à distance de l'acte.

Quand nous parlons d'acte, il s'agit de tout acte, susceptible d'entraîner une incarcération. Si le code pénal a prévu une hiérarchisation des actes en fonction de leur gravité et de la peine encourue, nous pouvons constater, au travers des discours, qu'elle n'a pas nécessairement valeur d'un point de vue psychique. A ce niveau, la gravité subjective d'un acte n'est pas sa gravité légale. Là encore, ce qui prime pour le sujet ce sont les représentations qu'il aura de l'acte, de la personne qui l'a commis, représentations en lien avec son histoire, ses fantasmes… Ainsi la mère de Jacques Mesrine *« ennemi public n°1 »* peut-elle dire à son petit-fils *« ton père, il n'a pas fait de mal… Il n'a jamais tué personne… »* Et une fille parlant de son père, braqueur invétéré, dira : *« Mais enfin il n'a jamais tué personne et il a toujours fait le bien autour de lui »*. (Cités par B.Hemmerlin dans *Paroles d'innocents*, Le pré aux clercs 1992, p.76).

L'acte et sa gravité vont aussi dépendre du contexte social dans lequel ils s'inscrivent, ainsi que de sa fréquence. Dans certains milieux ou dans certaines familles, certains délits sont *« habituels », « normaux »*, et se répètent parfois de génération en génération, sans poser de problèmes. *« Dans notre famille mon père et mes oncles volaient parfois, mais la drogue, ça, non jamais »*. Tous les lieux d'accueil de Maisons d'Arrêt, au moins, connaissent des familles *« d'habitués »*, c'est à dire des familles qui viennent et reviennent régulièrement *« parce qu'il a encore recommencé »*. L'effet de l'incarcération n'est alors pas le même que lorsqu'il s'agit d'une *« première fois »*. L'incarcération peut *« frapper »* littéralement ceux qui étaient étrangers à ce qu'on pourrait appeler une *« certaine culture de la délinquance »* ou de la *« marginalité »* note le Credoc.

Impréparation du psychisme

En effet, l'impréparation de la première fois peut être à l'origine d'un véritable trauma. *« Dans l'approche psychanalytique, ce qui fait trauma, c'est moins la violence de la situation, que l'impréparation du psychisme à cette situation. Un sujet psychiquement préparé ne se traumatise pas, (ce qui n'empêche pas qu'il peut souffrir d'une autre façon. (…). Le trauma, c'est le moment de la blessure, l'effraction proprement dite, effraction psychique de ce que Freud appelait le système pare-excitation. La phase de l'effraction se reconnaît à la sidération mentale, à l'incapacité de réagir, paralysie psychique qui peut s'accompagner d'une débâcle somatique »*. (M.Bertrand, Clinique des situations extrêmes, Journal des psychologues mars 2001).

L'état de stupeur dans lequel se retrouvent certaines familles au moment de l'annonce d'une incarcération et du motif de celle-ci, n'est pas sans évoquer l'effroi qui saisit celui qui voit la tête de la Méduse. Le terme de monstre, d'ailleurs,

fait partie du vocabulaire qui entoure certaines affaires judiciaires. Pour pouvoir visiter un proche en prison, il faut pouvoir penser, a minima, que *« ce n'est pas un monstre »*.
Mme X s'est mariée, en prison, avec un homme condamné à perpétuité pour une affaire criminelle. Quand elle apprend la nature de l'acte elle se pose des questions. Mais la rencontre avec la famille du détenu lui permet de se rendre compte que *« ce n'est pas un monstre »*. Et elle répétera à plusieurs reprises au cours de l'entretien ces mots : *« Ce n'est pas un monstre »*.
Le fils de Mme K est incarcéré pour infanticide depuis trois ans. Sa famille ne lui a jamais rendu visite. Sa mère se culpabilise et se pose beaucoup de questions, mais elle n'arrive pas à faire le pas d'y aller. La situation la laisse dans un état de sidération. C'est pour elle inconcevable, inassimilable ; elle ne peut que dire et répéter : *« Je ne comprends pas, je n'arrive pas à comprendre, ce n'est pas possible qu'il ait fait ça, que ma petite fille soit morte, il aurait pas dû »*. Et en même temps se pose à elle la question de savoir si son fils est malade mental ou pas. L'enjeu de cette question se formule ainsi : *C'est horrible d'être parent d'un malade mental mais en même temps, s'il est malade mental, c'est quand même mon fils / il est différent mais c'est mon fils / s'il est fou c'est terrible mais je peux accepter / Le Coran dit Dieu ne tient pas rigueur à un dément /../ mais s'il n'est pas fou / c'est un monstre / suis-je donc la mère d'un monstre ?*
Elle ne peut aller en prison ni même écrire à son fils, alors même qu'elle y pense tout le temps ; cela la renvoie au crime et à la mort horrible de sa petite fille.
Mme K est face au Réel. Le réel, c'est ce qui ne peut faire sens, ce qui n'a pas de sens. Elle est là, pétrifiée, sans parvenir à retrouver pour l'instant la voie de la symbolisation.
Lorsque l'acte fait événement, il va venir rompre l'équilibre psychique de celui qui l'a commis, l'équilibre psychique de ses proches, l'équilibre entre les membres d'un groupe. Car l'acte, lorsqu'il surgit, arrache à la réalité pour nous plonger dans le réel. Sans aller aussi loin que dans la situation évoquée précédemment, chacun rencontre ces questions : Comment a-t-il pu faire ça ? Ce n'est pas possible ! Ca ne peut pas être lui ! Est-ce que ça aurait pu se passer autrement ? Ai-je une part là-dedans ?
Qu'est-ce que j'aurai du faire ? Qu'est-ce que nous avons raté dans notre éducation pour qu'il en arrive là, se demandent souvent les parents (car on sait bien (!) qu'à bons parents-bons enfants !) (cf le soutien à la parentalité). Mme Lie nous dit : *« En tant que parent on a quand même l'impression d'être fautif / même si on voit pas / si on a cru bien faire. »*
Et si on s'était mieux entendu, si on avait eu plus de relations sexuelles est-ce qu'il aurait fait ça ?, se demandent certaines épouses ou compagnes. Ainsi de Sylvie : *« Je me remets quand même en cause, s'il avait été tout à fait satisfait avec moi et si je lui avais donné ce qu'il recherche il aurait peut-être arrêté ses conneries »*.
Face à l'acte qui surgit, le détenu de son côté, les proches de l'autre, singulièrement et collectivement vont tenter de donner une version des faits, de trouver une causalité à ce qui s'est passé, de telle façon que l'acte délictueux puisse prendre place *« acceptable »*, dans l'organisation psychique de chacun. Lorsque il n'y a pas de rationalisation possible la question lancinante du *« pourquoi »* reste ouverte et taraude les familles meurtries. *« Dix ans après on comprend toujours pas, et on se pose encore la question / elle restera sans doute jusqu'à la fin »,* exprime Mme Lie.

Une tactique de dissimulation

Il faut pouvoir se protéger de ce que l'acte vient *« attaquer »*, bouleverser, ébranler en chacun. Il faut pouvoir mettre l'acte de côté, ou le minimiser, pour aller en visite en prison.
Le Credoc parle d'*« une tactique de dissimulation ». « Cela signifie que nombre de personnes interrogées tentent au moins de minorer la faute commise par un membre de sa famille, ou d'en rejeter la responsabilité sur un autre, même quand cela paraît difficilement plausible . On défend celui qui a commis une erreur quoiqu'il en coûte, et on lui trouve des excuses. On peut aussi nier purement et simplement sa culpabilité. »*
Nous pensons que ces *« tactiques »* -mise à distance de l'acte, minimisation, déni, dénégation- sont des mécanismes de défense, indispensables, pour que le lien puisse être maintenu . Les mécanismes de défense sont des procédés utilisés par le moi pour se protéger contre des représentations et des affects pénibles ou insupportables. Les mécanismes de défense interviennent non seulement pour faire face à des revendications pulsionnelles qui débordent le moi mais aussi chaque fois que se développe l'angoisse. Il s'agit, donc, d'assurer la sécurité du moi et d'éviter le déplaisir, de faire face au *« désagrément »* engendré par l'incarcération et surtout par l'acte dans lequel elle s'origine, et de maintenir *« intacte »* l'image de l'autre incarcéré afin de sauvegarder le lien .

Croire que ce n'est pas lui

A propos des vols commis par R, Hélène sa compagne, nous dit : *« Dans la tête à moi c'est non qu'il /c'est pas possible / je le connais pas comme ça /../ pour moi c'est toujours pas lui / mais c'est lui quoi // mais moi j'imagine pas /../ j'arrive pas /./ »* Alors même que son ami lui-même lui affirme qu'il a bien commis ces actes, elle poursuit : *« Même après lui m'a avoué mais moi / en le connaissant comme il est / je crois pas que c'est lui… Même si lui a avoué ça reste pas* ●●●

●●● *possible // je peux pas y croire je le connais pas comme ça /./ il a peut-être deux visages un quand il est dehors un quand il est à la maison mais moi je le connais pas comme ça ».*

Hélène sait que c'est lui, mais elle ne peut pas se le représenter. Cette dénégation n'empêche pas Hélène d'être critique par rapport aux actes commis par R. *« Là il a été incarcéré pour des vols donc euh /../ moi j'dis qu'il a que c'qu'il mérite / c'qu'il a fait c'est pas bien / voler comme ça j'veux dire /../ même s'il était comme ça/../ »*

Alors que tout son entourage, famille médecin, avocate l'a poussée à aller le voir en prison pour le soutenir moralement elle dit : *« Oui peut-être mais ce qu'il a fait c'est pas bien. »*

Si Hélène ne peut pas y croire, c'est qu'elle ne le connaît pas comme ça. Ce n'est pas lui, ça ne peut pas être lui. Comment le connaît–elle ? *« Comme un père attentionné qui est gentil qui s'intéresse à tout, qui travaille / qui assume pour ses enfants / qui est toujours là quand y quelque chose quoi. »*

En tant que bon père il n'a pas pu faire ça . On retrouve là la question de l'image, de ce qui fait lien et de ce qui est nécessaire pour que le lien se maintienne. Il faut pouvoir continuer à reconnaître l'autre, et à se reconnaître en lui. A défaut de quoi, la relation tombe.

Hélène poursuit plus loin : *« Il faut pouvoir croire que c'est pas lui, j'y vais quand même trois fois par semaine »*. Cette phrase est prononcée avec un petit rire qui laisse entendre qu'elle n'est pas dupe. Mais cette croyance *« volontaire »* lui est nécessaire pour *« garder le contact »*, comme elle dit. Comme si du même coup, Hélène nous disait que si elle le pensait coupable, elle n'irait plus le voir.

Envie de croire à l'innocence

Jeanne *« réagit fortement »* lorsqu'elle apprend l'incarcération de son ex-compagnon P et le motif de l'inculpation. *« Il aurait eu des attouchements sur une fillette de 11 ans au point de dire que c'est un viol (…) j'ai réagi fortement dans un premier temps en disant que c'était impossible/ je ne veux je ne pouvais pas reconnaître l'homme que j'ai connu / l'homme sensible au service et dévoué aux enfants qui souffraient aussi… » « Je ne veux je ne pouvais pas »* : cette hésitation entre deux termes, vouloir et pouvoir laisse percer un conflit chez Jeanne. Conflit entre présent et passé ; conflit entre ce qu'elle sait ou pressent mais ne veut pas savoir.

Un peu plus loin elle poursuit : *« Ça colle pas (…). Ça colle pas avec ce que je pense de sa capacité à faire du mal à cet enfant. »*

Jeanne laisse entendre qu'elle sait que P est capable de faire du mal à un enfant mais dans le même temps, elle s'en défend, elle n'en veut rien savoir. *« Je comprends rien et c'est en ça que j'ai beaucoup plus envie de croire qu'il est innocent. »* Jeanne nous redit sa volonté de le croire innocent ; ça l'arrange.

Ce que préserve le déni de Jeanne et son attitude par rapport à l'acte de P., c'est l'image de ce dernier, l'image de l'homme qu'elle a connu et qui est le père de sa fille. L'homme qu'elle avait choisi pour être l'homme de sa vie, l'homme qu'elle a choisi pour être le père de son enfant, l'homme qu'elle vient visiter est un homme sensible au service et dévoué aux enfants qui souffraient aussi. Cela doit rester. Au prix, du déni.

Le déni est un mécanisme de défense à l'égard de la réalité extérieure. Pour Freud, il s'agit *« d'un mode de défense consistant en un refus par le sujet de reconnaître la réalité d'une perception traumatisante. Le déni de la castration est le prototype et peut-être même l'origine des autres dénis de la réalité »*.

Avec le déni apparaît un autre mécanisme de défense, le clivage. Le concept de clivage rend compte de la coexistence au sein du moi, de deux attitudes psychiques à l'endroit de la réalité extérieure en tant qu'elle vient contrarier une exigence pulsionnelle : l'une tient compte de la réalité, l'autre dénie la réalité en cause et met en place une production du désir.

Pas mon affaire, pas mon histoire

Mr B. vient visiter son frère incarcéré pour homicide volontaire. Tout l'entretien sera une tentative de présenter les événements de façon rationnelle, logique, objective. On peut penser que cette modalité de discours a pour fonction de tenir à distance *« la situation »* dans son aspect affectif, émotionnel, douloureux… pour en faire une *« affaire »* à traiter ou plutôt à gérer. A ce propos, il dira : *« Il faut tout de suite prendre beaucoup de recul j'crois il faut il faut / avoir un œil technique »*.

Mr B. semble *« avoir pris les choses en main »* au niveau familial et il s'efforce *« d'expliquer, de dédramatiser au maximum la chose (…) de calmer le jeu // j'ai insisté pour que ceux qui le voient aient une relation de franchise avec le détenu (…) C'est à dire je parle pas de l'enquête je parle pas de l'affaire je parle pas des témoignages je parle pas de ces choses là »*.

Alors même qu'il est très impliqué dans le soutien à son frère, Mr B. dit et redira à plusieurs reprises, par rapport à l'homicid : *« C'est pas mon affaire c'est pas mon histoire j'ai décidé que c'était pas mon affaire et j'ai décidé d'inculquer ça à ceux qui sont investis / inculquer à tout prix aux proches que bon que c'est pas /./ bon c'est à cause euh /./ le fait de le visiter dans une prison euh c'est dû à une histoire euh mais si on le rencontre c'est pas à cause de l'acte / c'est à cause d'une relation qu'on a /./ voilà /./ j'ai dit aux*

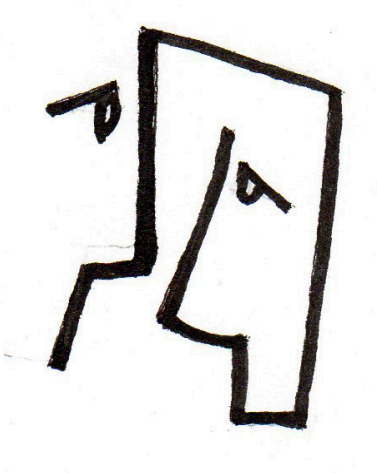

proches à la famille /./ ben que l'homme n'a pas changé hein /./ l'impression de euh /./ la découverte d'une personne qu'on ne connaissait pas sous l'angle d'une personne assassine ou meurtrière /./.il faut dédramatiser ça /./ ce qu'est pas une chose facile // ».

Il s'agit d'inculquer à tout prix — imprimer fortement dans l'esprit de quelqu'un, dit l'Encyclopédie Larousse — que l'acte doit être mis de côté. Il faut croire que l'homme n'a pas changé et dédramatiser le fait que celui qu'on connaissait sous un certain angle est aussi un meurtrier. L'acte doit être mis de côté. C'est le seul moyen pour que le détenu reste ce qu'il a toujours été : *« Mon frère mon frère que j'adore / euh je visite mon frère /./ mes parents visitent leur enf leur fils / euh ma femme visite son beau-frère /./ mais aucun de ces gens ne visite un meurtrier /./ et je préfère que les choses soient comme ça /./ j'ai pas dit que j'ai réussi en tout mais je dirai que c'est le fil conducteur. Ainsi les professionnels s'occupent de l'acte et moi de mon frère ».* C'est le seul moyen pour continuer à aller le voir en prison et maintenir les liens.

Mr.B dit ne pas se poser de questions quant à savoir : « Avais-je le soutenir ou pas ? Est-il encore mon frère ou pas ? ». Mais en même temps il a besoin de répéter à plusieurs reprises : *« J'ai pas le choix, je me suis pas posé la question d'un choix quelconque, autant je laisse le choix aux autres autant je ne me laisse pas le choix à aucun moment pour moi, ce que je fais est d'un naturel olympien ».*

L'évidence et le naturel avec lequel Mr B. dit faire ce qu'il fait pour son frère et sa famille, sont remis en cause par le poids de la volonté et le devoir. Le fait même qu'il ne cesse de parler des questions qu'il ne se pose pas, peut-être entendu comme une dénégation. Ces questions, ne cessent de se poser à lui mais il est indispensable qu'il les tienne à distance pour assumer sa présence auprès des siens.

Il dira ailleurs : *« Ces questions peuvent se poser mais là je n'ai pas le choix / se poser des questions c'est déjà introduire une distance / ceux qui se posent des questions ont posé une distance ».*

Mr B. n'est pas là dans une position de déni. Il sait que son frère a tué. Le meurtrier, *« c'est lui »* avait-il dit en début d'entretien, parlant de son frère. *« L'acte ? ah non je peux pas je peux pas l'occulter ».* Mais il s'agit de le mettre à distance, *« de le déporter de le déporter // et d'inculquer au maximum aux autres que rien n'a changé ».*

Refus de réalité.

Madame Cap vient visiter une personne incarcérée pour meurtre. Elle ne connaissait pas la personne qu'elle visite maintenant, avant son incarcération. Ils se sont rencontrés par courrier. A la question : *« Comment vous situez-vous par rapport à l'acte commis »*, elle répond simplement : *« Eh bien c'est un homicide / un homicide // bon il a été condamné à 10 ans parce qu'il y a eu des doutes / en fait on ne sait pas s'il est vraiment coupable lui même ne sait pas étant donné qu'il était dans un état éthylique avancé plus médicaments // … il est vrai que pendant longtemps j'ai fait comme si y avait rien comme si c'était rien comme si y en avait pas // ».*

Pendant les 15 mois que dure la détention préventive, *« j'ai pas voulu m'interroger sur tout ça ».* Cette occultation de l'acte est nécessaire à Madame Cap pour qu'elle puisse commencer une relation avec cet homme. *« J'ai bien voulu occulter parce que c'est plus commode pour moi c'est plus facile de construire une relation sur un acte occulte que sur un acte commis parce que là je crois que je l'aurais pas fait / socialement j'aurais pas pu le faire :* "Tu vas voir un criminel" ».

L'enjeu de cette occultation de l'acte est dans la possibilité même de créer un lien ou non. En méconnaissant l'acte Mme Cap se permet d'aller voir ce détenu puisque, pour elle, ce n'est pas un criminel. Elle va même jusqu'à le penser victime. *« Je n'ai pas pensé qu'il y avait une victime / je pensais que c'est lui la victime d'une incarcération / non quand on est incarcéré pour un tel acte on est coupable ».* Ainsi intellectuellement Mme Cap sait qu'il est coupable mais elle s'arrange pour faire *« comme si ».*

Avec le procès ça a été un moment de prise de conscience très important (…) avec le procès il fallait regarder les choses mais en même temps avec le procès on en reste à l'impression *« on ne sait pas »* mais ça me pose problème . Le doute demeure sur la responsabilité réelle de cet homme dans le meurtre. Toutefois Mme Cap s'arrange avec le doute. Il ne l'a peut-être pas fait, mais si il l'a fait il aura payé ; et pour elle, un criminel qui a payé c'est comme un non criminel. *« Ça règle la question. »*

Par différents procédés et attitudes d'effacement de l'acte, les familles se donnent les moyens de poursuivre une relation avec un être proche. Lorsque l'acte ne peut-être ainsi minimisé, dénié ou tenu à distance, il s'intercale entre le détenu et son proche et fragilise ou empêche la poursuite du lien. Ainsi que le dit Mme P. : *« J'aimerais le voir comme si // mais il y aura toujours ça entre lui et moi ».* ■

L'extérieur absent
De l'incertitude a l'impuissance

Gilles Chantraine,
chargé de recherche au CNRS
en sociologie au CLERSÉ
Extrait de l'ouvrage Par-delà les murs
aux Editions Puf

Gorgés d'ambigüités, le parloir et le courrier viennent atténuer la rupture avec l'extérieur. Néanmoins, l'enfermement, la mise à l'écart concrète, produit subjectivement une *« absence de l'extérieur »* qui prend schématiquement les trois formes de l'obsession, de la souffrance et de l'impuissance. L'obsession résulte de l'impossibilité de contrôler personnellement les actions et les rencontres de l'entourage proche, impossibilité au cœur de laquelle la hantise de l'adultère occupe une place privilégiée. La souffrance naît du manque affectif et du constat que la vie à l'extérieur continue sans le détenu. Quant à l'impuissance, elle est renvoyée à la mise à mal des rôles anciennement joués par le détenu d'où découlerait une incapacité à participer pleinement aux rites fondamentaux de la vie collective si, par exemple, des événements fondamentaux au sein de la famille se produisaient.

Mais que font-ils dehors ?

La situation d'enfermement empêche souvent les détenu(s) de contrôler les actions de ceux de l'extérieur. La détention est alors le cadre d'un imaginaire sur les motivations, actions, pratiques, ressentiments éventuels des proches. L'incapacité à *« savoir »* ce qu'ils font, disent et pensent est récurrente à travers les discours. L'extrait suivant montre bien comment cette incapacité n'est pas systématiquement annihilée par la correspondance : les courriers sont suspectés de n'être que des lettres types, empreintes de faux-semblants, et les sentiments sont soupçonnés d'arbitraire. Pascal *« sent »* que les relations avec sa femme se sont franchement détériorées, mais la séparation résultant de l'enfermement rend le diagnostic précis impossible :

> *J'ai essayé plusieurs fois en lettres, dans ma lettre, je lui ai demandé si elle veut ou pas [venir au parloir], que je serais pas fâché pour ça… [silence]. Ce qu'il y a, c'est toujours, c'est dommage, c'est toujours la même chose, le même dialogue, j'essaie de la convaincre, je sens que j'ai pas le retour… J'ai pas de retour. Bon, je sens qu'elle a une pression par rapport à son entourage, ça c'est sûr. Je sens que des fois, elle a des relâches, certainement quand elle est toute seule. Peut-être qu'à ce moment-là, je vais quand même lui écrire, mais il suffit qu'il y ait quelqu'un qui est dans son entourage qui sait qu'elle a reçu une lettre, bon, plus ou moins, ils doivent souvent en parler, ils doivent souvent, ça doit être un sujet de conversation tout le temps quoi. Tels que je connais la belle-sœur, le beau-frère, ça toujours été un peu du genre à chercher à savoir ce qui se passe pour les autres. Pour elle, ça doit être dur parce que toujours entendre la même chose, ça doit… Je pense qu'elle doit souvent pleurer, craquer, envoyer chier les autres, peut-être, je sais pas, j'essaie de me mettre à sa place*. **Pascal, 35 ans, maison d'arrêt, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois.**

Karim est lui d'autant plus obsédé par l'adultère que, lors d'une première incarcération, il a déjà connu cette expérience, son amie de l'époque en ayant *« profité »* pour *« s'amuser avec d'autres »*.

> *Mon fils, comme je l'ai pas reconnu à la naissance, j'ai peur que sa mère, elle fasse en sorte que je le reconnaisse pas. La prison, ça donne des idées aux gens qui sont à l'extérieur. Ils se disent qu'on est là pour un certain temps. Eux, ils sont seuls, et voilà*. **Karim, 32 ans, maison d'arrêt, 4e détention, ILS, condamné à 6 mois, en détention depuis 3 semaines.**

« Mais que font-ils dehors ? » devient donc une question obnubilante. Certains ont leurs théories : à partir d'une certaine durée, un couple ne peut que se disloquer, à partir d'un certain nombre d'incarcérations, la famille n'apporte plus de mandats, etc. L'absence de contrôle des activités des proches par le détenu lui-même est parfois comblée par un frère, ou simplement par l'entourage. Les proches du détenu restent inscrits dans un réseau de relations qui ne les *« libèrent »* pas de toute contrainte vis-à-vis du détenu, et ce d'autant plus qu'un turn-over rapide des détenus – lorsque prison et quartier tendent à former un même monde social – permet une circulation efficace des informations. Mais les murs de la prison sont toujours suspectés d'être un filtre déformant, et, par un jeu pervers de *« téléphone arabe »*, les fantasmes sur les comportements de chacun ne font qu'attiser l'incertitude et l'obsession.

> *J'ai un ami que sa copine elle lui a toujours écrit, et après elle a plus écrit, et lui tous les jours il se posait*

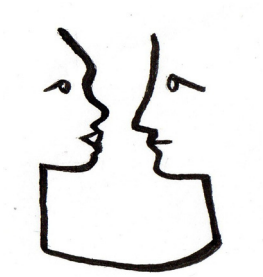

des questions. « Pourquoi elle m'écrit plus ? Elle m'a laissé tomber ?! Elle est partie avec quelqu'un d'autre, je vais la tuer !... » *Mais en fin de compte, elle l'a pas laissé tomber, elle travaille, elle est toujours occupée. Il s'est rongé les ongles, mais en fin de compte pour rien, parce qu'ici tu te fais la moindre idée pour un rien. Pour un rien, tu te fais des films inimaginables. T'es avec une fille, elle t'écrit à fond, elle vient te voir. Bon* « je t'aime, tu m'aimes, etc ». *Et si du jour au lendemain elle vient plus te voir, ou elle t'écrit pas mais juste parce que soit elle est malade ou elle est très occupées, toi tu vas te faire des films*. « Elle m'a laissé tomber, elle tient pas le coup, elle est partie avec quelqu'un d'autre… » *Et ici tu sais ici, sans, sans être dehors, ils savent qu'est-ce qui se passe dehors*. « Ouais y en a un qui a vu ta copine avec untel. » *Mais alors eux ils savent rien du tout, rien de l'histoire, ils ont juste entendu que ta copine, elle t'écrivait plus, et ils ont fait un scénario*. **Florent, 23 ans, maison d'arrêt, 3e détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).**

Souffrances

L'obsession de l'adultère est également en étroite relation avec le manque affectif et la privation sexuelle. Au cours des entretiens, je n'ai pas cherché à approfondir ces dimensions. La méthodologie non directive mise en œuvre a eu sans doute pour conséquence une sous-production concernant ces aspects essentiels de l'enfermement, présents en filigrane dans les discours. Ma volonté de « ne pas retourner le couteau dans la plaie » m'a conduit à peu relancer les interviewés sur ces thèmes. Certain(e)s, néanmoins, l'abordent de front.

Ben, je commence à en avoir marre d'être ici, parce que ça fait sept mois que je suis là. Sept mois en prison, c'est long. Bon, ça va, moi dans ma cellule, je délire. En réalité, qu'est-ce qui est le plus dur, ici en prison, en réalité, c'est pas la prison qui est dure, la prison, c'est pas dur, c'est que t'es séparé de ta famille, t'es séparée de ton homme. Je sais pas, mais l'affection d'un homme, ça manque à toutes les meufs ici. L'affection d'un homme, faire l'amour, c'est ça qui est dur. **Pauline, 21 ans, maison d'arrêt, 2e détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois.**

Les personnes les plus bavardes à ce propos étaient cependant le plus souvent libres durant la réalisation de l'entretien, comme en témoigne Fabien.

Si t'as une femme et des enfants, c'est la galère pour eux. Tu crèves, franchement, parce que tu te fais du souci pour ta famille, tu vois tes enfants une fois par semaine, tu vois ta femme une fois par semaine, tu la désires, tu vois, t'es malade, franchement, t'es malade, tu sais. Ça c'est extrêmement difficile. A peine la visite du samedi était terminée, j'attendais déjà l'autre visite de la semaine. T'as pas le moral, t'as le goût de rien. T'es à plat. Tu te demandes ce qu'elle fait dehors, tu vois. Tu te dis « merde », il y en a pas un qui va prendre ma place », ceci cela, t'es stressé à fond. Franchement, c'est très dur. Et heureusement qu'ils sont en train d'améliorer un petit peu en faisant des visites conjugales, parce que ça c'est quand même quelque chose qui va servir pour les gens qui sont en prison, et pour les familles, aussi bien pour les femmes que pour les gens qui sont en prison. Psychologiquement, c'est trop dur, c'est le plus difficile. Quand t'as pas de petite amie, t'as pas de femme, c'est rien, tu patientes, tu vois. Mais quand t'as une femme, t'es tout le temps sur les nerfs, t'es tout le temps en train de te demander ce que elle, elle fait, à attendre sa visite, c'est très difficile, c'est très difficile. **Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre.**

On perçoit toute l'ambiguïté de l'absence de l'extérieur. Si la rencontre avec son amie et la naissance des enfants sont des thèmes qui ont été peu abordés, Fabien insistera néanmoins sur le fait que l'abandon de sa famille est ce qui lui pèse à chaque fois le plus en détention : à la précarité dans laquelle son amie se trouve, situation qui définit l'enfermement comme une peine familiale, s'ajoute la peur d'être remplacé. Les souffrances de la peine sociale que doit subir la famille et celles produites par le doute, c'est-à-dire la possibilité que la femme – ou l'homme – refasse sa vie, s'entretiennent mutuellement : la tentation de refaire sa vie est considérée comme d'autant plus forte qu'elle permettrait de pallier une situation socio-économique difficile.

Cette souffrance s'inscrit dans un ensemble plus vaste : celle du constat que la vie continue à l'extérieur. Du haut de son temps vide, le détenu peut regarder, désarmé, les enfants grandir, la proximité affective se distendre, les copains se ranger et former une famille, partir en vacances, etc.

Vous imaginez, vous laissez votre famille, votre sœur, qui grandissent… C'est comme ça que… Encore, ma nièce, avant-hier, elle me dit « je te connais pas, je t'ai jamais vu », *tu vois, ça fait un choc quand même. Elle a 11 ans. Tu vois ? ça fait drôle hein ! Alors pour se fixer des objectifs, c'est très difficile parce qu'on est limité dan la conception de la vie, on voit pas de raison, on voit pas de but précis… Je sais pas si c'est la même chose avec tous, mais … Le lien familial, c'est très important. Non, honnêtement, c'est très important. Quand il y a une personne qui vient vous voir en détention, ça, ça joue beaucoup, ça joue beaucoup. Que personne vienne, c'est ça qui m'a fait le plus souffrir.* **Ahmed, 28 ans, stage emploi, 5 détentions, libre.** ■

Les chantiers de l'UFRAMA

Un de mes proches est incarcéré en centre de détention ou en maison centrale

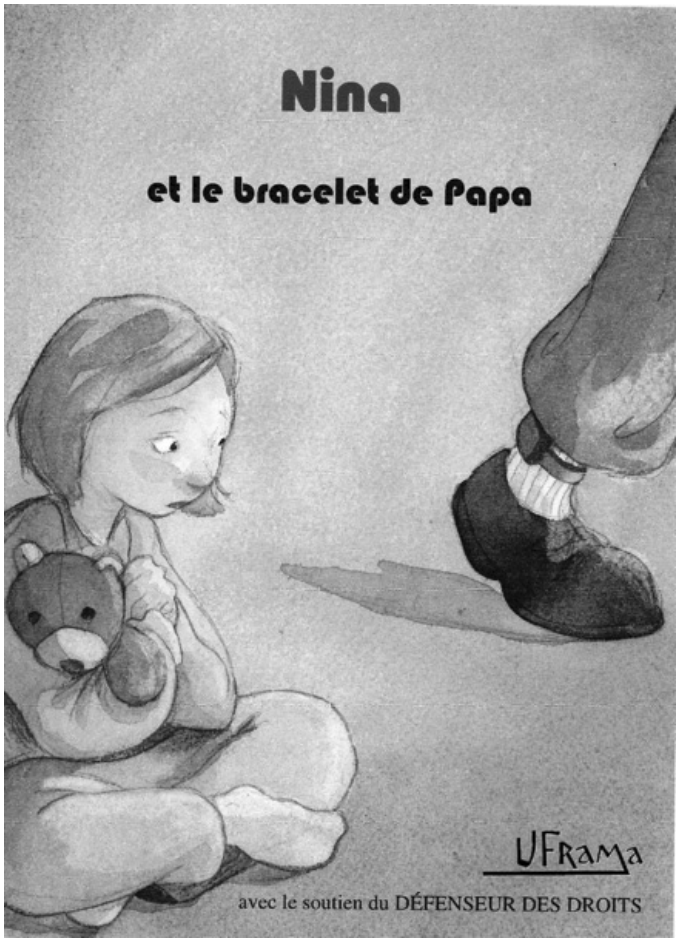

Après la réactualisation et la réédition du carnet de bord de la famille "Un de mes proches vient d'être incarcéré en maison d'arrêt" en octobre 2011, l'UFRAMA a entrepris la réactualisation du carnet de bord de la famille *"Un de mes proches est incarcéré en centre de détention et en maison centrale"*. Ce livret, édité précédemment en février 2005, doit être réédité compte tenu des modifications consécutives à la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et de la circulaire d'application du 20 février 2012.

Pour la nouvelle édition de ce livret, la présentation du livret a été modifiée ainsi que les illustrations. Il a été fait appel à un illustrateur professionnel Didier Georget qui a accepté de travailler de manière très étroite avec l'équipe de rédaction de l'UFRAMA.

Le livret apporte aux proches de personnes détenues les explications nécessaires leur permettant d'être mieux informés, de mieux comprendre les différentes modalités et exigences de sécurité propres à leur situation et à celle de leur proche incarcéré, de connaître les possibilités d'aménagement de peine pour pouvoir envisager et se préparer à la sortie de leur proche incarcéré, ainsi que des données sur le plan psychologique afin de leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités et faire face plus facilement à leur rôle parental à l'égard de leurs enfants.

L'impression du livret prévu en 2012 a dû être reportée en 2013 pour des raisons financières en raison de la non obtention des subventions sollicitées. L'édition devrait pouvoir être réalisée en décembre 2013.

Comme les autres livrets édités par l'UFRAMA, il est destiné à être remis gratuitement aux proches de personnes incarcérées concernés. ■

La VII^e Rencontre Nationale

Nous étions 300 à participer à la VIIème Rencontre Nationale des associations de maisons d'accueil les 31 mai et 1er juin 2013 à Croix, près de Lille. Après les rencontres nationales de Lyon les 12 et 13 juin 1987, Nancy les 4 et 5 octobre 1991, Poitiers les 29 et 30 septembre 1995, Paris les 18 et 19 mai 2001, Bordeaux les 22 et 23 octobre 2005, Cergy-Pontoise les 9 et 10 octobre 2009, cette VIIème rencontre nous a donné l'occasion de nourrir notre réflexion autour du thème : "Nouvelles lois, nouvelles prisons, nouveaux partenaires… Quelles répercussions pour les familles et les associations ?"

Le thème choisi pour cette VIIème rencontre nationale était en lien avec les bouleversements et les réajustements nécessaires occasionnés par les évolutions actuelles.
En premier lieu, les actuels plans de construction d'établissements à capacité importante et à vocation régionale amènent à la disparition progressive des maisons d'arrêt de proximité qui existaient dans chaque département (à l'exception du Gers). Cette politique nouvelle entraine un éloignement des établissements du domicile des personnes détenues et a de graves conséquences pour les proches de personnes détenues du fait de l'accroissement des frais de déplacement et d'hébergement pour les familles.
Par ailleurs, la délégation de la *"fonction accueil des familles"* par l'administration pénitentiaire à des prestataires privés est venue bouleverser le mode d'intervention des associations. Cette orientation nouvelle, intervenue en 2008 pour les établissements du plan de construction 13200 a été étendue en 2010 aux établissements du plan 13000 à l'occasion du renouvellement des contrats des prestataires privés, puis en 2011 aux établissements du plan 4000; elle connaitra une plus large extension au cours des trois prochaines années avec le nouveau plan de construction.
Les fiches d'évaluation de la rencontre remplis par les personnes présentes permettent d'établir un premier bilan de ces journées.

Les attentes des congressistes

Plus de 50% des congressistes attendaient une information générale du colloque, 36 % une réflexion et 24 % un moment d'échange. Près d'un tiers des attentes spécifiques concernaient la rencontre avec d'autres structures de maisons d'accueil afin d'échanger leurs expériences. 20 % de ces attentes concernent une information générale du milieu carcéral et/ou un approfondissement de leurs connaissances. 15 % désiraient mieux comprendre le rôle et le devoir des accueillants, prestataires privés et de l'administration pénitentiaire et 12 % concernent la connaissance des nouvelles lois ainsi que des recommandations 2013.
Parmi les autres attentes diverses : premier contact avec l'UFRAMA, l'évolution des politiques et ses pratiques ainsi que le positionnement des *"autorités"* vis-à-vis des liens familiaux. 9 personnes sur 10 considèrent que la rencontre a répondu à leurs attentes et 1 personne sur 10 partiellement.

Le contenu de la rencontre

Points forts. Tous les congressistes sont satisfaits (6 personnes sur 10) voire très satisfaits (4 personnes sur 10) du contenu du colloque. La qualité des intervenants marque principalement cette 7ème rencontre. Les interventions de Pascal Faucher, vice-président de l'application des peines au TGI de Bordeaux et de Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation et de liberté, ont très fortement été appréciées.
Suivent de près les interventions de Jean-René Lecerf, Caroline Touraut et de Virginie Bianchi. Les recommandations 2013 font la quasi-unanimité des voies.
Quant aux clowns, plus de 90% des participants admirent le travail remarquable de ces comédiens. Un jeu de scène qui synthétise parfaitement les interventions du colloque avec *"humanité"*.
La pièce *9m²* fut également très appréciée.

Points faibles. Le point faible de cette rencontre pour beaucoup de participants fut la table ronde avec les partenaires privés. Le nombre important d'intervenants au cours de la deuxième matinée est également soulevé, au détriment des débat et quelques -uns évoquent la similitude des propos évoqués. Plus de 33% souhaitent que l'on accorde plus de temps aux questions posées par la salle ainsi qu'aux ateliers afin de répondre à un besoin d'échanges.
Concernant les recommandations, il est regretté par quelques uns leur nombre considéré comme trop important ainsi que leur texte considéré comme trop denses. Il est demandé qu'elles soient énoncées par ordre de priorité.

Le déroulement de la rencontre

L'animation de la rencontre est à plus de 90% appréciée. Seules 2 personnes expriment des réserves.
Les *"clowns"* se voient attribués la même appréciation puisque 9 personnes sur 10 jugent leur prestation très satisfaisante. 3 personnes sur 10 jugent la gestion du temps très satisfaisante, 1 personne sur 2 satisfaisante et 16% comme moyenne. Ce dernier chiffre nous rappelle le point considéré comme faible de cette rencontre : un temps trop court accordé aux questions et aux échanges.
Les conditions matérielles furent largement appréciées. D'autres remarques mais en nombre restreint, portent sur l'hébergement avec des hôtels jugés trop loin de l'EDHEC et sur la localisation, en général, de la rencontre difficilement accessible

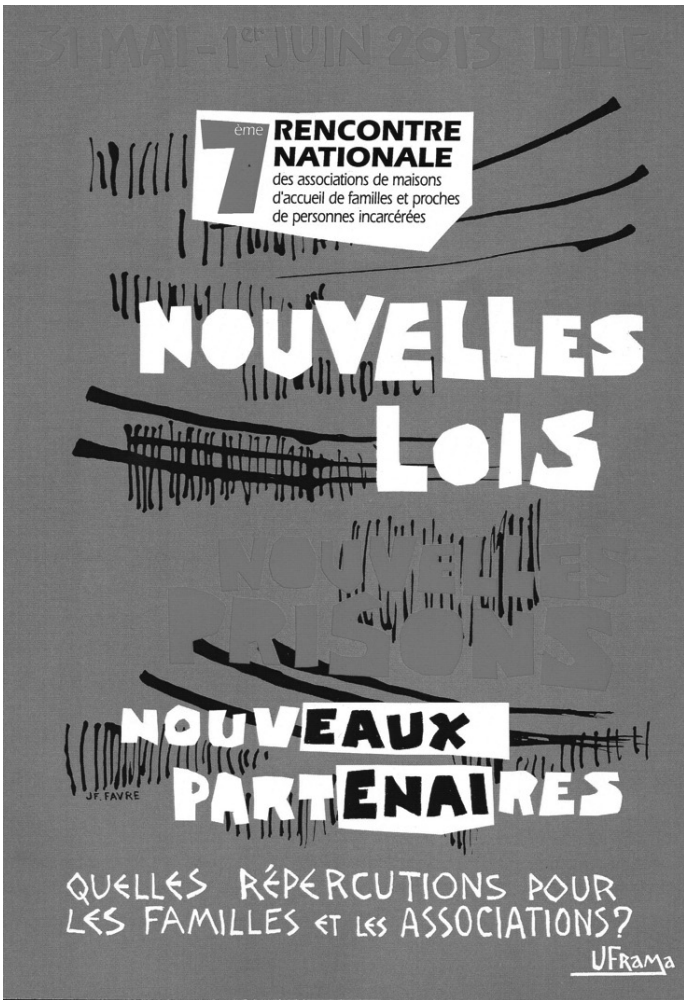
7ème RENCONTRE NATIONALE
des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées
NOUVELLES LOIS
NOUVEAUX PARTENAIRES
QUELLES RÉPERCUTIONS POUR LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS?
J.F. FAVRE
UFRAMA

En conclusion

L'ensemble des congressistes par leurs remarques et suggestions, soulignent la qualité de cette rencontre nationale : des journées appréciées, considérées comme riche en partage d'expériences et le souhait exprimée par un tiers des participants de plus d'échanges et de débats.
Cette rencontre nationale a été l'occasion de faire connaître les difficultés rencontrées par les familles dans le cadre des recommandations élaborées à la suite de l'enquête "Etat des lieux" réalisée en 2012. Elle a permis également de réaffirmer notre mission et notre identité de lieu d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées à un moment de transition avec le partage de l'accueil avec d'autres acteurs. ■

Tim et le mystère de la patte bleue

Le prix *Famille au Cœur* 2013 décerné à l'UFRAMA

Le Prix *Famille au cœur* 2013 de la Fondation Ronald McDonald portait sur le thème : "*Parents, enfants et séparations*". Ce thème étant en correspondance avec l'action "*carnets de l'enfant*" menée par l'UFRAMA depuis 2008, un dossier de candidature a été constitué au début de l'année 2013 avec la présentation du livret *Tim et le mystère de la patte bleue* destiné aux enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré.

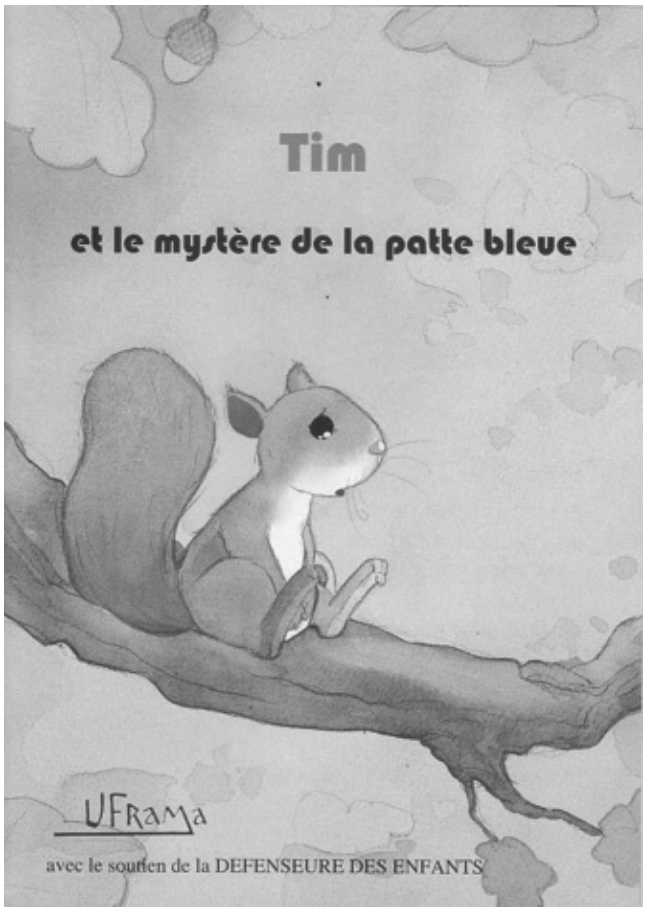

Le Prix "Familles au Cœur" 2013 de la Fondation Ronald McDonald avait pour objectif de récompenser cinq initiatives associatives qui visent particulièrement à :

➥ Prévenir les effets et impacts des séparations.

➥ Aider au maintien des liens sociaux, familiaux.

➥ Accompagner dans la durée et soutenir les familles dans la compréhension des enjeux des séparations et des souffrances ressenties.

L'appel à projet était ainsi formulé :

La question des séparations et du lien se trouve au cœur de la question familiale. Les séparations, temporaires ou définitives, constituent pour toutes les familles un bouleversement considérable et une épreuve douloureuse

➥ Qu'elles soient liées à une hospitalisation, un placement, une adoption, une addiction, une incarcération, un divorce, un décès… ;

➥ Qu'elles touchent l'un des enfants, l'un des parents, l'un des grands-parents ….;

➥ Qu'elles soient choisies, nécessaires, subies ou imposées.

Pour mieux les appréhender, les comprendre, les accepter, les séparations ont souvent besoin d'être accompagnées. Mais comment aider à mieux vivre ces séparations ?

Les 5 associations lauréates du prix "Familles au cœur" 2013 sont :

➥ Compagnie après la pluie - Marseille (13) : atelier contes au sein du service d'hémato-oncologie pédiatique de l'hôpital de la Timone à Marseille.

➥ UFRAMA - Saintes(17) : Edition du carnet "Tim et le mystère de la patte bleue" destiné aux enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré.

➥ La maison des droits des enfants et des jeunes et CIDFF Haute Garonne - Toulouse (31) : Création d'un livre éducatif sur la séparation destiné aux enfants de 6 à 12 ans "Mes parents se séparent, ils vont me couper en deux ?".

➥ A chacun son cap - Brest (29) : Organisation de semaines de croisière pour enfants et jeunes atteints de leucémie ou de cancer, en cours de traitement, en rémission ou guéris.

➥ ABEJ Solidarité – Lille (59) : Accompagnement pour le maintien des liens pères sans domicile fixe et en situation de rupture avec leur(s) enfant(s).

Les 5 associations lauréates recevront chacune un Prix de 15.000 €. Le prix sera remis à l'UFRAMA au siège de la fédération à Saintes le jeudi 23 janvier 2014.

Visite de Madame Taubira à Rennes, le 27 septembre 2013

Présentation de Brin de soleil et quelques réflexions

Notre association, Brin de soleil, a pour objectif principal de faciliter le maintien des liens familiaux des personnes incarcérées. Elle gère aujourd'hui deux maisons d'accueil, l'une *Ti Tomm* (la maison chaleureuse en breton) accueille les familles avant et après les parloirs au Centre pénitentiaire pour hommes de Rennes-Vezin. Elle a accueilli 65 000 personnes l'année dernière dont 21 % d'enfants, les femmes représentant les trois quarts des adultes accueillis. L'autre maison, *l'Arc-en-ciel*, héberge les familles qui viennent de loin, ainsi que des détenus permissionnaires accompagnés d'un proche. Cette maison est ouverte 24h sur 24 tout au long de l'année. 1 400 personnes y ont passé la nuit en 2012.

Au début de l'année prochaine, nous gèrerons en outre la nouvelle maison d'accueil des familles en construction au Centre pénitentiaire pour femmes. Nous avons commencé le recrutement de la trentaine de bénévoles supplémentaires nécessaires. Notre association devrait alors être forte de 150 bénévoles et deux coordinatrices salariées.

Au-delà d'un simple accueil où les familles peuvent trouver abri et réconfort, nos maisons sont des lieux d'information, d'échange et de rencontre pour des personnes souvent confrontées à un grand sentiment d'exclusion. *Brin de soleil* contribue ainsi à faciliter les liens familiaux et sociaux des personnes détenues, liens essentiels pour limiter le risque de récidive et favoriser la réinsertion. Avec d'autres, notre association cherche également à sensibiliser la population aux difficultés que rencontrent les personnes incarcérées et leurs proches et à faire part de leurs problèmes aux pouvoirs publics. En effet, la réinsertion des personnes détenues ne peut se faire que si la société y est préparée.

Quelques réflexions sur le maintien des liens familiaux.

Respect de la confidentialité

Les familles que nous accueillons vivent une situation difficile mais ne sont pas coupables. Or, elles sont souvent confrontées à un grand sentiment d'exclusion et il nous semble indispensable que nos lieux d'accueil soient très conviviaux et que les familles s'y sentent vraiment en confiance. Ce qui s'y passe doit rester confidentiel et n'a pas à être divulgué à l'intérieur de l'établissement.

Cela implique que les maisons d'accueil ne soient pas dotées d'équipements de surveillance, type vidéosurveillance ou alarme, qui ne peuvent que conduire les familles à se sentir stigmatisées. Cela a bien été respecté dans le projet de construction de l'accueil en cours dans cet établissement ainsi qu'au Centre pénitentiaire pour hommes où, à notre demande, la caméra a été enlevée avant l'ouverture.

Un accueil humain à la porte d'entrée

De même les vitres sans tain à la porte principale des nouveaux établissements donnent une image détestable de l'accueil par l'administration pénitentiaire. Elles transmettent un message de méfiance et empêchent tout contact du visiteur avec le surveillant de porte. Leur suppression contribuerait à l'apaisement du climat entre familles et administration.

Annulation de parloirs

Par ailleurs, lors de leur passage dans nos maisons, nous sommes assez fréquemment confrontés à la souffrance des familles devant l'annulation du parloir. Celle-ci peut avoir plusieurs causes :

➥ Un retard qui peut être dû à des retards de trains ou à des embouteillages sur la route. Or la compréhension de l'administration est souvent à géométrie variable ! Il nous semble primordial que son attitude soit la plus ouverte possible dans ces situations.

➥ La non-disponibilité de la personne détenue, transférée dans un autre établissement ou à l'hôpital ou extrait pour un rendez-vous avec le juge. La famille devrait être prévenue systématiquement pour éviter de telles situations très douloureuses. A de très rares exceptions, des questions de sécurité ne devraient pas être invoquées pour s'y soustraire.

Sortie possible des enfants en cours de parloir

Pour les enfants, le fait de rester enfermés longtemps dans un endroit confiné peut être difficile à vivre. Ils devraient être autorisés à sortir en cours de parloir, pour aller jouer dans une salle adaptée sous la responsabilité d'un accueillant.

Indemnisation des frais pour les familles

A Brin de soleil et plus particulièrement dans notre maison d'hébergement, nous accueillons des personnes aux revenus très modestes venant parfois de très loin pour lesquelles la venue au parloir demande un effort financier très conséquent. La proposition de l'Uframa d'indemnisation de ces frais nous paraît essentielle.

Une source d'économie ?

Enfin, une source d'économie pourrait être envisagée en mettant en option l'accueil physique des familles dans les futurs appels d'offre aux prestataires privés, de façon à ce que l'administration pénitentiaire ne les rétribue pas pour certaines tâches effectuées en réalité par nos associations.

Laurent Givord,
Président de l'association **Brin de soleil**

Nouvelles des FRAMAFAD et des Associations

De l'accueil au parloir, le long chemin des familles

Court métrage de 37 minutes,
présenté par la Framafad Centre Est Dijon,
réalisé par Hélène Trigueros,
produit par Philippe Djivas (dynamoprod)

L'idée de réaliser un film pédagogique, née en 2011, s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par la Framafad Centre Est Dijon entre 2009 et 2010 comme la formation à la prévention du suicide, le soutien à l'équipement informatique des accueils et la création du site internet.
Si de nombreux films ont déjà traité le sujet des problèmes de l'incarcération, le thème du rôle des bénévoles des associations d'accueil de familles de personnes détenues et de l'administration pénitentiaire face au désarroi des familles accédant au parloir, confrontées à la rupture de l'incarcération, au choc carcéral ainsi qu'au risque de suicide n'avait jamais été développé. Il y avait donc un manque de connaissance partagée, de regards croisés, de parole donnée que ce film a vocation à combler.
Le film est destiné en priorité à engager le dialogue avec les familles et les proches des personnes incarcérées lors de leur accueil qui précède ou suit leurs visites aux parloirs.
Il est destiné à :

➥ Faire connaitre le rôle de soutien et d'information des bénévoles des associations d'accueil et favoriser le maintien du lien familles/personnes détenues.

➥ Servir de support à l'échange entre familles et bénévoles sur le choc carcéral, la prévention du risque suicidaire et les violences.

➥ Renseigner les familles sur leur parcours et celui des personnes visitées lors des rencontres au parloir.

Le film est également conçu comme un support pédagogique destiné à guider les nouveaux bénévoles accueillants dans leur action d'écoute et d' accompagnement en les faisant accéder par des témoignages au vécu et au parcours des familles et des personnes détenues.
Il a vocation à servir de support de formation et d'échange entre les bénévoles mais aussi au sein de l'administration pénitentiaire afin que ces acteurs comprennent le travail accompli par chacun et coopèrent à l'accompagnement des familles.
Ce type de média facilement utilisable et diffusable a été choisi comme étant le meilleur vecteur d'un partage de vécu et d'expériences entre les divers mondes concernés. C'est particulièrement le média accessible aux personnes le plus en difficulté avec le langage écrit.

Réalisation

Parmi les professionnels contactés, notre choix s'est arrêté sur la réalisatrice Hélène Trigueros et le producteur Philippe Djivas pour leur connaissance approfondie du milieu pénitentiaire dont témoignent les films déjà réalisés : *Surveillante en prison* (2008), *Dernier retour en détention* (2007), *Les résidentes* (2006) et plus récemment, en 2013, un dernier film consacré au travail des SPIP.

Le financement du film a nécessité de nombreux contacts et démarches en 2012 et 2013 : 14 dossiers de demande de subvention ont en effet été déposés. Les 27000 euros nécessaires ont finalement pu été réunis. Les principaux financeurs sont le Ministère de la justice (par l'allocation de la réserve parlementaire d'un député maire), l'Agence Régionale de Santé Publique de Bourgogne (ARS), les Mairies de Dijon, St Apollinaire et de Joux-la-Ville ainsi que plusieurs organismes privés dont la Fédération d'Entraide Protestante (FEP) et la Fondation KPMG. L'originalité de ce financement réside dans sa double origine, en parties égales entre public et privé.
La préparation et la réalisation du projet ont également nécessité une contribution forte et continue des bénévoles de la Framafad, ainsi que de ceux des accueils et de l'administration pénitentiaire qui ont participé au tournage.
Après la signature d'une convention avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Centre Est Dijon qui nous a accordé, depuis le départ, son précieux soutien, le tournage du film a eu lieu en juin/juillet 2013 dans les locaux des associations d'accueil et des établissements pénitentiaires de Dijon et Reims (Maisons d'Arrêt), Joux-la-Ville (Centre de détention) et Clairvaux (Centrale). Les séquences du film comprennent des témoignages très forts des familles, des bénévoles et du personnel de l'administration pénitentiaire. Elles soulignent la complexité des démarches, la souffrance des uns et des autres, ainsi que l'importance du maintien des liens familiaux pour surmonter les épreuves du présent et préparer l'avenir. Elles mettent en évidence le travail essentiel des accueillants.
Les dernières opérations sont en cours de réalisation :l'impression de la jaquette et la gravure des DVD.

Diffusion

La diffusion des DVD est prévue dès novembre 2013.
La phase de lancement sera consacrée à des séances de projection destinées à nos partenaires financiers : ARS Bourgogne, DISP centre Est Dijon, Elus, Fondations…, auxquels nous devons rendre compte et que nous devons remercier pour la confiance accordée. Un deuxième temps sera consacré à la remise des DVD aux associations d'accueil dans le cadre de journées de formation à l'utilisation de l'outil en situation. Un des financeurs a d' ailleurs expressément demandé l'affectation de sa subvention à cette opération indispensable.
Les réactions aux extraits du film projetés en avant- première début octobre lors d' une formation à Reims ont montré l'adaptation du produit aux besoins des futurs utilisateurs qui les ont beaucoup appréciés.La réussite et l'impact de cette action fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la première année de diffusion. Nous ne manquerons pas de vous faire partager cette suite de notre aventure !

Jean Quartier la Tente,
président de la Framafad Centre Est Dijon

TRIBUNE LIBRE

Permettre aux personnes et aux associations de faire part de leurs expériences, de leurs préoccupations, de réagir, de dire leur point de vue sur différents sujets, tel est l'objectif de cette tribune libre.
A vous de la faire vivre. ***Envoyer vos textes à : uframa@wanadoo.fr***

Echos de la 7ème Rencontre Nationale

Anne-Marie KLOPP, criminologue, Présidente d'honneur du Forum européen de politique criminelle appliqué - Düsseldorf (Allemagne) - www.europaforum-kriminapolitik.eu

Dans la vie courante on sait qu'un "ménage à trois" *pose bien des questions sur les plans humain et organisationnel. Lors de la 7ème rencontre nationale des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées qui s'est tenue à Croix près de Lille, il fut souvent question de relations à trois. Déjà reconnaissables dans l'intitulé de la rencontre on les retrouve au niveau des champs d'activités des participants et des intervenants à savoir :*

➥ *Les bénévoles accueillant les familles et proches de personnes incarcérées et les familles de détenu(e)s*

➥ *Le monde pénitentiaire représenté par des membres de l'administration pénitentiaire associé au monde judiciaire représenté par des juges de l'application des peines et des avocates pénalistes et*

➥ *Les prestataires privés représentés par des responsables de deux sociétés*

mais étonnamment aussi de problématiques dont on pourrait dire qu'elles ont constitué un fil conducteur de cette rencontre à savoir :

➥ *La temporalité*

➥ *L'incertitude et*

➥ *L'industrialisation" de la détention pour reprendre un terme utilisé par Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté.*

I. De la temporalité

Le "temps" a été décliné de moult façons durant ces journées. Retenons quelques aspects marquants :

➥ *Le temps des lois : les lois se multiplient au fil des années. Selon Paul Faucher, vice-président de l'application des peines au tribunal de Grande Instance de Bordeaux une nouvelle loi est adoptée en moyenne tous les 18 mois alors qu'il a fallu attendre 200 ans après la déclaration des droits de l'homme en France pour que la personne détenue soit reconnue sujet de droit, comme l'a souligné Virginie Bianchi, avocate pénaliste. Non seulement le temps manque pour comprendre et internaliser ces lois mais encore les décrets d'application ne suivent pas. Ces lois se contredisent parfois et sont vite obsolètes ! Reconnaître le statut de sujet de droit à la personne détenue a une influence sur la relation entre celle-ci et le JAP. Alors qu'elle se retrouvait seule face à face avec le JAP, elle a maintenant la possibilité de se faire accompagner d'un avocat.*

➥ *Le temps pénitentiaire: entre le moment où il est décidé de construire une nouvelle prison et sa finition, des décennies peuvent s'écouler. Rares sont les municipalités qui donnent rapidement leur accord pour que soient construits de nouveaux établissements (difficulté de trouver des terrains assez grands et plaintes des possibles voisins…). Ces établissements, prévus pour accueillir un nombre élevé de personnes détenues, sont localisés à l'extérieur des villes… Il faut donc beaucoup de temps pour s'y rendre…*

➥ *Le temps d'adaptation à de nouvelles structures : alors que jusqu'au début des années 2000 l'UFRAMA et la DAP entretenaient des liens plutôt harmonieux, des prestataires privés sont venus semer le trouble. Quelles que soient les circonstances et indépendamment de leur appartenance institutionnelle, toutes les personnes présentes ont convenu qu'il fallait du temps pour se former, s'adapter les unes aux autres et déterminer de façon claire les compétences de chacune. Selon les circonstances un respect mutuel s'est installé ou des conflits se sont enkystés. Une personne ou instance tierce pourrait peut-être apaiser le conflit*

➥ *Les attentes en terme de temps : en attente d'une autorisation de visite, en attente de parloir, en attente d'un jugement, en attente d'une décision de transfert en vue d'un rapprochement familial, en attente d'un aménagement de peine, en attente d'une libération conditionnelle mais aussi en attente d'une cantine, en attente de la mise en place de transports en commun permettant un accès plus facile au nouvel établissement… et les exemples pourraient être multipliés ! Et ces attentes sont à mettre en lien direct avec des incertitudes qui minent le moral et influent sur le climat des institutions.*

II. Des Incertitudes

➥ *Du côté de la personne détenue et de sa famille : si l'espace cellulaire dans lequel est confinée une personne détenue est limité à 9 m2 par exemple (comme dans le texte présenté par les artistes du théâtre des Bains-Douches du Havre) et l'espace de vie tout court délimité par de gros murs qui empêchent tout regard sur l'extérieur, la vie en détention est faite d'incertitudes qui pèsent sur les personnes détenues mais aussi sur leurs familles et leurs proches. Lorsqu'une personne entre en détention après avoir été arrêtée et passée devant le juge de la détention elle ne sait pas combien de temps elle passera en détention provisoire.* ●●●

●●● *Une fois condamnée elle sait certes quel est le montant de la peine, ce qui rassure un peu. Mais que sait-elle du moment où elle pourra sortir, si elle restera là où elle est, si elle pourra profiter ou non d'une visite en UVF, si elle aura du travail, si lorsqu'elle est* "étiquetée" *dangereuse, le JAP sera particulièrement prudent ? La maman venant à la visite avec ses enfants ne sait pas si ceux-ci resteront tranquilles ou non. Arrivera-t-elle à l'heure à la visite quand elle doit faire un bout de trajet sur une route mal balisée pour les piétons ? Comment sera-t-elle reçue par le prestataire privée qui l'amènera à la visite ? Et que dire aux enfants sur la situation du papa ?*

➥ *Du côté des bénévoles : comment va évoluer notre tâche, notre présence auprès des proches ? En quoi les prestataires privés vont empiéter sur nos* "chasses gardées" *? Comment gérer les conflits qui pourraient naître d'une confusion des rôles ? Qu'en est-il de la formation des prestataires privés ? Qu'en est-il de la confidentialité des échanges qui fait la singularité des bénévoles comme l'a souligné Pascal Faucher et qui est au cœur de toute relation de confiance ? Comment rester indépendants ?*

➥ *Du côté des juges : comment rester indépendants face aux pressions exercées par les politiques et l'opinion publique suite à des affaires* "retentissantes" *au sens étroit et figuré du terme, affaires qui constituent bien sûr un nombre extrêmement limité de dossiers pénaux ? Comment gérer le temps ? Comment sauvegarder notre indépendance ?*

➥ *Du côté des personnels pénitentiaires : combien de temps vais-je rester dans cet établissement ? Comment résister à la possible pression du groupe quand je m'intéresse à la personne détenue ?*

La prison est une zone d'ombres qui inquiète plus qu'elle ne rassure. Ceci est d'autant plus difficile à vivre que les nouvelles prisons qui sont construites deviennent de véritables "usines".

III. L'industrialisation des lieux de détention

D'un commun accord les personnes détenues regrettent leur transfert depuis un établissement certes vétuste mais à dimensions "humaines" *vers un de ces nouveaux établissements construits en rase campagne, souvent sur des sites industriels en voie de dépérissement. Quoi penser du fait de la construction d'un nouvel établissement là où la SPA recueillait les animaux abandonnés ? Ces établissements situés loin des centres villes, difficiles d'accès sont rationalisés et automatisés au maximum. La communication déjà difficile auparavant se réduit à une peau de chagrin. La personne qui vient à la visite n'aperçoit même pas le visage de la personne qui lui ouvre la porte bien sûr en appuyant sur un bouton… Les interphones, les caméras vidéo, les portails électroniques… remplacent les échanges de personne à personne. Là où la parole manque, la solitude s'installe et le relationnel disparaît. Des* "petits" *établissements à taille humaine (une centaine de détenus) permettraient une individualisation des régimes. L'accumulation des problèmes de société (la prison n'est que le reflet de nos vies en société) en un seul lieu en rend la gestion difficile et ne tient guère compte du fait que toute personne a un droit au respect à la dignité quelle que soit la place qu'elle occupe ou le rôle qu'elle assume dans un établissement.*

Retenons pour finir les propos de Pascal Faucher : singularité, vigilance et exigence sans oublier la gratuité qui est la marque essentielle du bénévolat, voici les vertus essentielles auxquelles doivent veiller les bénévoles qui voguent avec les familles et proches des détenus sur un immense paquebot gouverné par les politiques et le Politique, paquebot soumis à de très fortes houles provoquées par les événements du moment et les calendriers électoraux ! Bénévoles : rendez-vous sur le pont du paquebot avec vos jumelles pour accompagner individuellement toute personne en souffrance qui a besoin de vous!

Après la rencontre nationale de Lille

Marie-Jeanne Poisson, présidente de l'association Le Didelot de Nancy *Joie de se retrouver, plaisir de faire connaissance, richesse des échanges, réflexions stimulantes du politique , informations de l'Administration. Au milieu des turbulences de l'actualité, nous avons vécu comme une piqure de rappel : les familles et leurs enfants en attente de parloir! Et quelle piqure de rappel pour 4 ans en vue d' un vrai changement de regard dans chacun de nos locaux et avec tous nos partenaires. Merci pour cette rencontre qui rend plus intelligent et plus présent dans notre ordinaire de l'accueil.* ■

VU ET LU

Comment te dire ? Savoir parler aux tout-petits

Un livre de Marie-Noëlle Clément, psychiatre, psychothérapeute, directrice de l'Hôpital de jour pour enfants du CEREP, Paris 10e.

Comment te dire d'où tu viens, que tu vas avoir un petit frère, que nous allons déménager ou que Papa et Maman vont se séparer ? Comment te dire les malheurs et les bonheurs ? Comment te dire que nous avons perdu ton doudou et « trouvé » les cadeaux du Père Noël ? Comment te dire « Non ! », et encore pourquoi et comment devenir propre ? Comment t'expliquer que tu vas avoir une piqûre ou que ton grand-père est malade ? Bref, comment parler des événements de la vie à un tout-petit, qui observe et ressent, mais ne parle pas encore, ou pas très bien.

Ce livre nous permet de comprendre pourquoi il est urgent de ne pas remettre à plus tard le fait de parler aux jeunes enfants de tout ce qui les concerne. Il nous apporte les éléments nécessaires pour aborder avec les plus jeunes de nombreux sujets délicats.

Pour parler de manière simple et appropriée avec les tout-petits.

Editions Philippe Duval, Novembre 2013, 304 pages, 13,90 €

La probation pour les nuls

Pierre V. Tournier, directeur de recherches au CNRS, Université Paris 1

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la probation sans jamais oser le demander, ni à Christiane Taubira, ni à Manuel Valls.

A lire sur : http://pierre-victortournier.blogspot.fr/

Editions Marabout Poche (1996), 132 pages.

Aux côtés des détenus

Un avocat contre l'État

Un livre de Etienne noël et Manuel Sanson

Suicides, agressions, viols, surpopulation... Face au quotidien le plus sordide et désespéré de la prison, c'est Etienne Noël que les détenus appellent. Devenu la référence en matière de droit pénitentiaire, son engagement et son travail acharné lui ont permis d'élaborer une jurisprudence pour la défense de ceux qu'il considère comme des "usagers captifs d'un service public". L'avocat a ainsi réussi à faire condamner l'Etat à plusieurs reprises et obtenu des centaines de milliers d'euros de dommages et intérêts. Au-delà du défi juridique, Etienne Noël voit dans son action une opportunité pour la société : des prisonniers respectés dans leurs droits et leur dignité sont le gage d'un corps social pacifié et d'une prévention de la récidive plus efficace. En retraçant de manière crue et poignante la trajectoire des détenus qu'il a défendus, Etienne Noël et le journaliste Manuel Sanson ouvrent, sans tabou, un débat urgent sur la question carcérale.

Editions François Bourin, 2013, 213 pages. 20 €

Je ne parlerai qu'à ma juge

Voyage au cœur de la justice des enfants

Un livre de Catherine Sultan, juge des enfants depuis 1988, d'abord à Douai, puis Évry, Paris et Créteil. Détachée comme enseignante à l'École nationale de la magistrature de 1995 à 2000, elle est présidente du tribunal pour enfants de Créteil depuis 2007 et présidente de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (de 2007 à 2012).

En revenant sur plus de vingt ans d'évolution d'une pratique et d'une forme de justice très particulières, Catherine Sultan lève le voile sur les scènes de vie qui se déroulent entre les murs de son cabinet de juge des enfants, dans des pages qu'on lit avec stupeur et empathie. Sa parole s'appuie certes sur son expérience, mais aussi sur son engagement militant et personnel. Elle montre, par l'exemple, que souscrire à une idéologie frileuse et sécuritaire compromet l'efficacité d'un traitement raisonné et sans complaisance. Remettant les pendules à l'heure, elle nous convainc qu'une société qui croit à son avenir doit d'abord miser sur chacun de ses enfants, et qu'il est urgent, après dix ans de régression, de poser aujourd'hui un autre regard sur les jeunes. Face à un sujet aussi crucial et sensible, il faut maintenant renouer avec des politiques lucides et réalistes, qui auront le courage d'aller à contre-courant de l'air du temps. La société change, la place de l'enfant au sein de la famille a aussi connu une forte mutation. Mais le rapport de responsabilité des adultes à l'égard de l'enfance doit, lui, rester immuable.

Editions Seuil, avril 2013, 240 pages. 19,50 €

Abonnement

➥ Je m'abonne à L'UFRAMAG pour un an (2 numéros) ... x 8 € = **….. €**

Commandes

La revue UFRAMAG

➥ N° 4 - Le lien à l'épreuve de la prison … ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 5 - La famille au risque du délit ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 6 - Les gens du voyage, leur culture, leurs modes de vie ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 7 - Les risques de maltraitance institutionnelles - Attention enfants ! ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 9 - Après la prison, quelle vie de famille ?… ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 10 - Mères en prison - Et les enfants ? ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 11 - Le temps du parloir ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 11 - Le maintien des liens, Pour qui ? Pour quoi ? ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 12 - Avoir son père en prison ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 13 - Suicide en prison - Et la famille ? ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 14 - Parentalité - Entre dedans et dehors ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 15 - La famille à l'épreuve du bracelet électronique ... x 4 € = **….. €**
➥ N° 16 - Mineurs en prison… Et les parents ? … x 4 € = ….. €
➥ N° 17 - Les non-dits aux enfants Z … x 4 € = ….. €

Les publications

➥ Les Actes de la IVème Rencontre Nationale :
« Familles de détenus, familles condamnées ?
Réalités en France et en Europe » ... x 10 € (+3 € frais d'envoi) = **….. €**
➥ Les Actes de la Vème Rencontre Nationale :
« Les liens à l'épreuve de la prison » ... x 10 € (+3 € frais d'envoi) = **….. €**
➥ Les Actes de la VIème Rencontre Nationale :
« Parents en prison… Et les enfants dans tout ça ? » ... x 10 € (+3 € frais d'envoi) = **….. €**
➥ Le carnet de bord de la famille ... x 2 € = **….. €**
« Vous avez un proche incarcéré en maison d'arrêt » ... x 2 € = **….. €**
➥ Les carnets de l'enfant
« Tim et le mystère de la patte bleue »
pour les enfants ayant un parent incarcéré - de 3 à 7 ans ... x 2 € = **….. €**
« Avoir un parent en prison »
pour les enfants ayant un parent incarcéré - de 7 à 11 ans ... x 2 € = **….. €**
« Tim et le bracelet mystérieux »
pour les enfants ayant un parent en placement sous surveillance électronique ... x 2 € = **….. €**
« Nina et le bracelet de Papa »
pour les enfants ayant un parent en PSE sans incarcération préalable
... x 2 € = **….. €**

TOTAL = ... €

*Le carnet de bord de la famille et le carnet de l'enfant sont envoyés **gratuitement** en nombre aux structures d'accueil de familles de détenus pour une remise aux familles de personnes détenues. Il sera seulement demandé une participation aux frais d'envoi.*
Payant pour tout autre personne ou organisme.

nom ..... **prénom**.....
profession.....
organisme.....
adresse .....
.....
.....
TÉL..... **FAX**.....**E-MAIL**.....

Chèques à établir au nom de l'UFRAMA

UFRAMA
8, passage Pont Amilion
17100 SAINTES
Tél / Fax : 05 46 92 11 89
e-mail : **uframa@wanadoo.fr**
Internet : **http://uframa.listoo.biz**